

## Etat de mise en œuvre des réformes institutionnelles et électorales relatives à la refondation de l'Etat et l'amélioration de la gouvernance au Burkina Faso



### RAPPORT DE SUIVI CITOYEN DE L'ACTION PUBLIQUE

Juillet 2024

Cidoc  
Centre d'information et de documentation citoyennes

Récépissé N°0000052750  
Cité SOCOGIB Ouaga 2000, villa N°157  
09 BP 753 Ouagadougou 09 Burkina Faso  
+226 70250597 / +226 25505443

[Contact@centrecitoyen.org](mailto:Contact@centrecitoyen.org) / [infocidoc@yahoo.fr](mailto:infocidoc@yahoo.fr)  
[www.centre\\_citoyen.org](http://www.centre_citoyen.org)

**Centre d'information et de  
documentation citoyennes**

*Connaissances, aptitudes et outils pour agir!*



**Citizen's information and  
documentation center**

*Knowledge, skills and tools for action!*

## Table des matières

<b>Sigle et abréviations</b> .....	2
<b>0- Résumé exécutif</b> .....	3
<b>I- Introduction</b> .....	11
A. Objectifs et finalité du rapport.....	13
B. Démarche méthodologique.....	13
1. <i>Collecte des données</i> .....	13
2. <i>Analyse des données</i> .....	17
<b>II- Résultats du suivi</b> .....	19
A. Matrice de suivi des réformes.....	19
B. Etat de mise en œuvre des réformes .....	21
1. <i>Promouvoir la démocratie et la bonne gouvernance politique</i> .....	22
2. <i>Promouvoir la bonne gouvernance administrative et moderniser l'Etat</i> .....	24
3. <i>Renforcer la décentralisation et la bonne gouvernance locale</i> .....	25
4. <i>Défis/difficultés rencontrés et perspectives de mise en œuvre des réformes</i> .....	27
C. Perceptions de certains citoyens burkinabè sur la mise en œuvre du PA-SD.....	28
1. <i>Du PA-SD et sa mise en œuvre</i> .....	28
2. <i>Des défis constatés et moyens de mitigation proposés</i> .....	29
3. <i>De la participation citoyenne aux réformes</i> .....	30
<b>III- Conclusion et Recommandations</b> .....	32
<b>Conclusion</b> .....	32
<b>Recommandations</b> .....	33
<b>Annexes</b> .....	37

## Sigle et abréviations

<b>ADCT</b>	Agence nationale d'appui aux collectivités territoriales
<b>AES</b>	Alliance des Etats du Sahel
<b>ALT</b>	Assemblée Législative de Transition
<b>APMP</b>	Alliance des Partis Politiques de la Majorité Présidentielle
<b>ANCF</b>	Autorité nationale de coordination du foncier
<b>ASCE-LC</b>	Autorité Supérieure de Contrôle d'Etat et de Lutte contre la Corruption
<b>BIR</b>	Brigades d'Intervention Rapide
<b>CCAP</b>	Contrôle citoyen de l'action publique
<b>CCC<sub>o</sub></b>	Cadre de concertation communal
<b>CCP</b>	Cadre de concertation provincial
<b>CCR</b>	Cadre de concertation régional
<b>CEDEAO</b>	Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
<b>CFOB</b>	Chef de file de l'opposition politique
<b>CNC</b>	Conseil National des Communautés
<b>CENI</b>	Commission Electorale Nationale Indépendante
<b>CNOSC</b>	Conseil National des Organisations de la société civile
<b>CES</b>	Conseil Economique et Social
<b>CFOP</b>	Chef de fil de l'opposition
<b>CGCT</b>	Code générale des collectivités territoriales
<b>Cidoc</b>	Centre d'information et de documentation citoyennes
<b>COTEVAL</b>	Comité Technique de Vérification des Avant-projets de Loi
<b>CT</b>	Collectivité territoriale
<b>DG</b>	Directeurs Généraux
<b>DS</b>	Délégation spéciale
<b>EPIC</b>	Etablissements publics à caractère industriel et commercial
<b>FDS</b>	Forces de Défense et de Sécurité
<b>GUMI</b>	Groupement d'unités mobiles d'intervention
<b>HCJ</b>	Haute Cour de justice
<b>MATDS</b>	Ministère de l'Administration Territoriale, de la Décentralisation et de la Sécurité
<b>MEFP</b>	Ministère de l'Economie et des Finances Publiques
<b>MFPTPS</b>	Ministère de la Fonction Publique, du Travail et de la Protection Sociale
<b>MJDHRI</b>	Ministère de la Justice, des Droits Humains et des Relations avec les Institutions
<b>NDI</b>	National Democratic Institute
<b>ONG</b>	Organisation non gouvernementale
<b>OSC</b>	Organisation de la société civile
<b>PA-SD</b>	Plan d'Actions pour la Stabilisation et le Développement
<b>PCA</b>	Présidents des Conseils Administrations
<b>PDI</b>	Personnes déplacées internes
<b>PNDES</b>	Plan National de Développement Economique et Social
<b>PNUD</b>	Programme des Nations Unies pour le Développement
<b>PPP</b>	Partenariat Public-Privé
<b>PTF</b>	Partenaires techniques et financiers
<b>TDR</b>	Termes de référence

## 0- Résumé exécutif et opérationnel

Près d'une année après l'adoption du Plan d'Action pour la Stabilisation et le Développement (PA-SD, janvier 2023) au Burkina Faso, le Cidoc s'est inscrit dans la dynamique du suivi des réformes institutionnelles, électorales et d'amélioration de la gouvernance visant à « Refonder l'État et améliorer la gouvernance » (Pilier 3 du PA-SD). Ce suivi a été assuré de concert avec d'autres organisations de la société civile (OSC) burkinabè et s'est focalisé sur certaines actions prévues à l'Axe 2 du pilier susmentionné de la feuille de route du gouvernement, dont la finalité est d'« *Approfondir les réformes institutionnelles et moderniser l'administration publique* »<sup>1</sup>. Ainsi, depuis janvier 2024, le Cidoc a collecté et analysé en continue des données relatives à ces réformes en vue de l'élaboration du présent **Rapport de suivi citoyen de la mise en œuvre des réformes institutionnelles et électorales relatives à la refondation de l'Etat et l'amélioration de la gouvernance**. Ce rapport s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre du projet « *Suivi citoyen de l'action publique de refondation de l'Etat et d'amélioration de la gouvernance au Burkina Faso* » dans les zones Ouest (Bobo-Dioulasso, Bama, Peni) ; Est (Fada-N'Gourma, Tibga, Diabo) et Centre (Ouagadougou, Koudougou, Réo, Boussé, Saponé, Toécé, Sabou) du Burkina Faso. Ce projet est appuyé par le programme « Burkina Faso : Démocratie Gniè Sira »<sup>2</sup>, piloté par le National Democratic Institute (NDI) sur financement de la Suède. Il a pour objectif de contribuer à *renforcer et à consolider l'exercice du Contrôle citoyen de l'action publique (CCAP)* pendant et après la période de transition politique actuelle au Burkina Faso.

Faisant suite à une étude de base réalisée par le Cidoc en décembre 2023, sur l'(in) adéquation des réformes envisagées dans le PA-SD (en particulier son Pilier 3, Axe 2), qui a posé les jalons nécessaires au travail de suivi citoyen de l'action publique dans le cadre de ce projet, le présent rapport vise principalement à situer les citoyens, la société civile burkinabè et tout acteur pertinent sur l'état de mise en œuvre des réformes institutionnelles, électorales et d'amélioration de la gouvernance locale au Burkina Faso. Plus spécifiquement, il a quatre (04) finalités : i) Evaluer le niveau de réalisation sectorielle de certaines réformes institutionnelles, électorales et d'amélioration de la gouvernance, envisagées par les autorités gouvernementales ; ii) Apprécier le niveau d'implication et de participation de la population, la classe politique et la société civile dans la mise en œuvre de ces réformes ; iii) Exposer certains défis qui gangrènent la mise en œuvre des réformes sus-évoquées ; et iv) Formuler des recommandations, principalement à l'endroit du gouvernement, pour une amélioration du processus de mise en œuvre des réformes en vue de l'atteinte des objectifs escomptés. En ce sens, ce rapport est également destiné aux gouvernants et aux agents de la fonction publique ayant la charge de piloter ou contribuer à la mise en œuvre du PA-SD dans leurs domaines respectifs.

Pour parvenir à la production du présent rapport, le Cidoc a adopté une démarche méthodologique pluraliste et participative matérialisée par une collecte des données principalement qualitative, à travers la **revue documentaire** et une série des **dialogues citoyens** [sous plusieurs formats : panels d'experts ; fora de débat citoyen au profit des femmes et des jeunes dans les communes d'intervention ; émissions radiophoniques interactives en langues nationales dans les communes d'intervention ; entretiens semi-directifs avec les institutions publiques (MATDS, MFPTPS, MJDHRI) et des informateurs clés (classe politique) ; et focus groups hétérogènes (universitaires, acteurs de la société civile, consultants en gouvernance...)]. Ainsi, les données collectées de janvier à juin 2024 (soit 6 mois de suivi) ont fait l'objet d'une analyse et interprétation conformément à d'un cadre conceptuel articulé comme « Echelle de la participation citoyenne », dont le 'contrôle citoyen de l'action publique' constitue un élément essentiel.

Le Cidoc estime que ce rapport devrait au moins permettre aux citoyens (lambda !), aux acteurs de la société civile et tout autre acteur s'intéressant aux réformes contenues dans l'Axe 2 du Pilier 3 du PA-SD, de disposer dans une moindre mesure d'une 'photographie' de l'état actuel de mise en œuvre des

---

<sup>1</sup> En fait, les réformes et actions du Pilier 3 sont organisées autour de quatre (04) axes : (i) Consolider la résilience, la sécurité, la cohésion sociale et la paix ; (2) Approfondir les réformes institutionnelles et moderniser l'administration publique ; (3) Consolider le développement du capital humain et la solidarité nationale ; et (4) Dynamiser les secteurs porteurs pour l'économie et les emplois. Le suivi s'est focalisé sur le deuxième Axe.

<sup>2</sup> Traduction : « Burkina Faso : La voie de la réussite démocratique au Burkina Faso »

réformes institutionnelles, électorales et d'amélioration de la gouvernance au Burkina Faso, par rapport aux indicateurs fixés par le même plan d'actions. Le présent rapport n'a pas pour prétention d'être exhaustif ni couvrir en détail les actions spécifiques suivies, au regard du défi d'accès à l'information et aux documents de réformes ; néanmoins il rend compte des résultats du suivi citoyen atteints suivant les quatre objectifs susmentionnés que le Cidoc s'est fixés.

- **De la perception générale du contenu et de la mise en œuvre du PA-SD...**

L'analyse des données collectées révèle, de façon générale, la qualité de rédaction du PA-SD, qui favorise son exploitation et le suivi de sa mise en œuvre. Certains acteurs apprécient positivement le fait que cette feuille de route de l'action gouvernementale se soit inscrite dans la continuité, avec les adaptations contextuelles et priorisations nécessaires, du processus de développement économique et social, tel qu'articulé sur la base du Plan National de Développement Economique et Social (PNDS). Cependant, d'autres répondants marquent un bémol par rapport au « manque de rigueur dans la hiérarchisation et priorisation des actions et la mise en œuvre des priorités (piliers) ». Ce dernier constat fait écho d'une des conclusions de l'étude des perceptions (réalisée en décembre 2023) relative à l'urgence des différents piliers du PA-SD.<sup>3</sup> Dans la même veine, des acteurs interviewés ont souligné un certain déphasage entre certaines actions/réformes inscrites dans le PA-SD et les discours officiels<sup>4</sup>, rendant du coup des indicateurs caducs. Selon ces derniers, « *les missions principales de la transition impliquent le renforcement de la culture démocratique, la consolidation de l'Etat de droit et le retour à un ordre constitutionnel normal à travers l'organisation d'élections libres, transparentes, équitables et inclusives. Or jusque-là, tout débat public sur la démocratie, l'Etat de droit ou les élections ne rencontre véritablement pas une oreille attentive des autorités et fait souvent l'objet de représailles de la part de certains citoyens. Alors qu'il est indéniable que malgré le contexte sécuritaire délétère, il y a lieu de préserver les acquis démocratiques et enclencher le processus électoral si l'on veut gagner le pari d'élections libres, transparentes, équitables et inclusives à l'issue de la transition* »<sup>5</sup>.

S'agissant de la lutte contre le terrorisme et la restauration de l'intégrité territoriale (Pilier 1) (qui est d'ailleurs la mission principale du gouvernement de transition) l'on note que, pendant que certains acteurs semblent satisfaits des efforts consentis par le gouvernement et matérialisés notamment par la création des Brigades d'Intervention Rapide (BIR), des Groupements d'Unités Mobiles d'Intervention (GUMI), des détachements militaires, la revue de la stratégie de l'armée (conciliation des opérations défensives et offensives), l'acquisition de la logistique militaire, etc. ; d'autres par contre émettent des réserves quant aux résultats issus des moyens et stratégies déployés pour lutter contre le terrorisme. De leur point de vue de citoyen, sans expertise en matière sécuritaire, beaucoup reste à faire pour atteindre les résultats escomptés de cette lutte.

Au titre de la réponse gouvernementale à la crise humanitaire (Pilier 2), les avis sont également partagés. Il ressort des entretiens que l'ampleur de la crise humanitaire dans presque toutes les régions du Burkina Faso ne permet pas d'avoir une perception tranchée des actions entreprises par les autorités sous ce pilier 2. Néanmoins, les acteurs interrogés reconnaissent certains acquis à préserver, notamment le retour de certaines personnes déplacées internes (PDI) dans leurs localités d'origine, l'insertion socioprofessionnelle des PDI, la distribution de vivre et des kits de dignités, etc.) ; mais ils déplorent une mauvaise gestion et coordination de l'assistance humanitaire dans certaines régions, ce qui ne

---

<sup>3</sup> « Dans une sorte de hiérarchisation des actions pour le gouvernement de transition selon l'urgence, la majorité des répondants positionne la refondation de l'Etat et l'amélioration de la gouvernance en dernière place, à la suite de la *lutte contre le terrorisme et la restauration de l'intégrité du territoire*, suivie successivement de la *réponse à la crise humanitaire*, et de la *réconciliation nationale et la cohésion sociale*. » (Voir le Résumé exécutif de l'Etude des perceptions : <http://centrecitoyen.org/etude-des-perceptions-sur-linadequation-entre-le-pa-sd-pilier-3-axe-2-et-les-besoins-attentes-des-populations/> )

<sup>4</sup> Voir les trois discours (DEOP : discours d'engagement et d'orientation politique et les 2 DSN : discours sur la situation de la nation) du premier ministre devant l'Assemblée législative de la Transition (ALT)

<sup>5</sup> Position des certains interviewés des entretiens semi-directs et du focus group hétérogène

favorise le renforcement de la collaboration entre l'Etat et des acteurs privés qui y interviennent, tels les ONG humanitaires.

Pour ce qui est de la refondation de l'Etat et l'amélioration de la gouvernance (Pilier 3), de manière générale, les institutions étatiques chargées des réformes sous ce pilier se réjouissent des résultats atteints à ce stade<sup>6</sup>, pendant que des acteurs de suivi (classe politique et OSC) restent perplexes quant à la conduite desdites réformes. Ces derniers décrivent certains manquements aux principes démocratiques (ex. la suspension *sine die* des partis politiques...) et d'Etat de droit (ex. restrictions des libertés individuelles jugées illégales par la cour d'appel de Ouagadougou...) que le gouvernement est censé respecter dans le processus de refondation.

Quant au chantier de la réconciliation nationale et de la cohésion sociale (Pilier 4), les efforts du gouvernement sont reconnus au regard de l'évolution de certains dossiers comme la régularisation de la situation des femmes des garderies populaires sous la révolution. Par contre, la majorité des acteurs entendus sur ce Pilier fustigent l'exclusion *de facto* de certaines couches de la société, en l'occurrence une composante essentielle de la classe politique. Ils relèvent aussi les propos et discours haineux<sup>7</sup> notamment sur les réseaux sociaux d'une partie de la population ; ce qui rame à contre-courant des actions de réconciliation nationale et de cohésion sociale.

Par ailleurs, des perceptions recueillies essentiellement auprès des acteurs politiques et d'OSC, il ressort un faible **niveau d'implication et de participation** de la population, de la classe politique et de la société civile dans la mise en œuvre des différentes réformes consignées dans le PA-SD. En effet, la majorité (environ 90%) des participants aux entretiens et focus groups, à l'exception des agents des institutions de mise en œuvre des réformes, affirment n'avoir jamais été impliqués dans les processus des réformes engagées, ni individuellement ni collectivement à travers leurs organisations ou structures. Dans ce sens, les acteurs d'institutions étatiques interrogés à ce sujet estiment que les différentes composantes ne sont pas systématiquement impliquées dans les processus de réforme ; car leur implication se fait au cas par cas et ne concernent habituellement que les parties prenantes définies selon la problématique de la réforme. Toutefois, l'ensemble des acteurs entendus s'accordent sur le fait que toutes les couches sociopolitiques et professionnelles participent implicitement au bon avancement de l'action de refondation de l'Etat, à travers notamment leur contribution à l'effort de paix<sup>8</sup>. Cette approche de participation semble tout à fait acceptable pour les populations rencontrées lors des fora de débat citoyen dans sept (7) communes<sup>9</sup> d'intervention du projet ; en tout cas, elles ne voient pas d'obstacles majeurs à l'implication des citoyens.

En définitif, les acteurs interrogés reconnaissent que d'énormes efforts sont consentis par le gouvernement dans le cadre de la mise en œuvre des réformes et actions prévues dans le PA-SD en général et à l'Axe 2 du Pilier 3 en particulier, au regard de la volonté politique affichée et des multiples actions entreprises. Les personnes interviewées notent cependant qu'en réalité, certains résultats ne correspondent pas effectivement aux indicateurs définis et s'avèrent bien en deçà des moyens déjà déployés, questionnant ainsi l'efficacité et l'efficience des actions du gouvernement dans la mise en œuvre des réformes. Ces dernières interpellent alors le gouvernement à redéfinir les priorités au besoin et à rationaliser les ressources de sorte à optimiser les résultats pour le grand bonheur du peuple burkinabè.

- ***De la mise en œuvre des réformes spécifiques à la refondation de l'Etat et l'amélioration de la gouvernance ...***

---

<sup>6</sup> Eu égard aux actions comme la révision de la constitution, adoption de textes sur le statut de la magistrature, la dépolitisation de l'administration, la relecture du code électoral (en cours), la relecture du code général des collectivités territoriales (en cours), etc.

<sup>7</sup> Qualification de certains citoyens d'apatrides et d'autres de patriotes.

<sup>8</sup> Cela renvoie notamment à la retenue de 1% sur les salaires ; la taxe sur les hydrocarbures (essence à la pompe) ; la taxe sur les téléphonies, canal, les boissons ; etc.

<sup>9</sup> Bama, Boussé, Diabo, Péni, Réo, Saponé et Tibga.

Le suivi de la mise en œuvre des réformes relatives à la refondation de l'Etat et l'amélioration de la gouvernance s'est articulé autour des actions envisagées pour atteindre trois (03) objectifs poursuivis à travers l'Axe 2 du Pilier 3 du PA-SD, à savoir : promouvoir la démocratie et la bonne gouvernance politique ; promouvoir la bonne gouvernance administrative et moderniser l'Etat ; et renforcer la décentralisation et la bonne gouvernance locale.

En termes de promotion de la démocratie et la bonne gouvernance politique, notre action de suivi citoyen a porté sur sept (07) réformes et actions majeures prévues dans le PA-SD. Il s'agit de l'« *Adoption d'une nouvelle constitution* », la « *Révision du code électoral* », l'« *Institution d'un plafonnement des dépenses des campagnes électorales* », la « *Refonte du fichier électoral* », la « *Règlementation du financement privé des partis politiques* », la « *Relecture de la loi sur les libertés d'association* », et le « *Renforcement de la supervision des activités politiques et associatives* ». Au 30 juin 2024, aucune de ces réformes n'est effectivement réalisée, bien que l'échéance d'une d'entre elles court toujours (ex. la nouvelle constitution). Cependant, deux (02) de ces réformes/actions, dont les documents finaux devaient être disponibles au plus tard fin 2023, ont connu un début d'exécution à travers l'élaboration des avant-projets de lois, qui demeurent inaccessibles au grand public. Il s'agit en l'occurrence de la **loi portant modification du Code électoral** et la **loi sur les libertés d'association**. En outre, soulignons qu'entretemps, la Constitution du 2 juin 1991 a été révisée et adoptée le 30 décembre 2023 à l'Assemblée Législative de Transition<sup>10</sup> (ALT). Toutefois, selon la Direction Générale de la Promotion de la Citoyenneté et de la Paix (DGPCP), la révision de constitution n'exclut en rien l'adoption d'une nouvelle constitution. Mieux, la DGPCP souligne que le processus est engagé avec la finalisation de la feuille de route prenant en compte la mise en place de la commission constitutionnelle chargée de la rédaction de l'avant-projet de constitution et sa transmission au Ministre de la Justice, des Droits Humains et des Relations avec les Institutions pour validation.

En matière de promotion de la bonne gouvernance administrative et modernisation l'Etat, le suivi citoyen a porté sur trois (03) réformes/actions majeures prévues dans le PA-SD : la « *Finalisation du redécoupage administratif du territoire* », la « *Dépolitisation de l'administration publique et la promotion du mérite* », et la « *Suppression des institutions non indispensables* ». A ce stade, une (01) seule de ces réformes a été réalisée à plus de 100%, au regard du fait que trois institutions ont été supprimées pourtant les indicateurs qui prévoyaient la suppression d'une seule institution en 2023. Les institutions supprimées sont la Haute Cour de Justice (HCJ), le Médiateur du Faso et le Conseil Economique et social (CES). Cette suppression a été actée à travers la révision constitutionnelle susmentionnée, qui prévoit le *remplacement du Médiateur du Faso et du CES par une nouvelle institution dénommée « Conseil National des Communautés (CNC) »*, à qui leurs attributions et missions ont été conférées. Quant aux deux (2) autres réformes, elles n'ont pas encore connu un début d'exécution.

Pour ce qui est du renforcement de la décentralisation et la bonne gouvernance, trois (03) réformes/actions majeures ont été suivies. Il s'agit de l'« *Amélioration de la gouvernance des collectivités territoriales, de la Réforme du code des collectivités territoriales* », et de la « *Poursuite du développement des économies locales* ». Il est fait état d'une seule action concrètement réalisée dans le cadre de la *Poursuite du développement des économies locales*, celle visant à ce que la « *part des ressources propres de l'Etat dans le budget des collectivités territoriales passe de 10% en 2023 à 15% en 2024* ». Il y a lieu de relever une évolution satisfaisante de la mise en œuvre des différentes réformes et actions de cet objectif bien qu'elles soient hors délais d'exécution ; d'autant plus qu'un avant-projet du Code général des collectivités territoriales (CGCT) est en cours d'examen et que d'autres actions sont à mettre à l'actif du MATDS dans l'optique d'améliorer la gouvernance des collectivités territoriales.

---

<sup>10</sup> <https://www.minute.bf/wp-content/uploads/2024/01/Decret-Promulguant-la-loi-constitutionnelle-n045-2023-ALT-du-30-12-2023-portant-revision-de-la-Constitution.pdf>

En somme, **parmi les réformes prévues à l'Axe 2<sup>11</sup> du Pilier 3 du PA-SD, le Cidoc s'est intéressé à treize (13) réformes institutionnelles, électorales et d'amélioration de la gouvernance locale, dans le cadre du suivi citoyen de l'action publique qu'il a réalisé de concert avec d'autres acteurs de la société civile. De ces treize réformes, seules deux (2) ont effectivement été mises en œuvre ('Suppression de 3 institutions non indispensables' et 'l'accroissement de la part des ressources propres de l'Etat dans le budget des collectivités territoriales de 10% en 2023 à 15% en 2024') et cinq (5) ont connu un début de réalisation (la relecture du code d'électoral, du CGCT, de la loi sur les libertés d'association, de la refonte du fichier électoral et le suivi de la tenue des sessions des délégations spéciales). Concernant les six (6) autres réformes/actions<sup>12</sup>, les informations auxquelles nous avons eu accès ne nous permettent pas de faire un état de mise en œuvre aussi précis ; et nos demandes d'accès à des données spécifiques auprès de certaines institutions en charge des réformes sont restées sans suite. Ainsi, **le taux global de réalisation des réformes (inscrites à l'Axe 2 du Pilier 3) suivies par le Cidoc, conformément aux échéances fixées par le PA-SD, est estimé à 15,40%, excluant celles en retard d'exécution.****

Ce taux de réalisation relativement faible est révélateur des défis d'ordre stratégique, opérationnel et même financier qui émaillent la mise en œuvre des réformes/actions. Selon la plupart des institutions et structures rencontrées et chargées ou impliquées dans l'implémentation des réformes, l'insuffisance des ressources financières due à la réorientation des priorités vers les dépenses de sécurité et défense, constitue le défi majeur auquel elles sont confrontées entravant ainsi, jusque-là, l'aboutissement de certaines de leurs actions. Elles pointent du doigt, par ailleurs, la lenteur/lourdeur des procédures, parfois justifiée, dans la validation des documents de réformes intersectorielles impliquant à la fois plusieurs ministères. Pour les acteurs de suivi (OSC, partis politiques, universitaires...), au-delà des aspects conjoncturels, relatifs à l'insuffisance des ressources relevée par les institutions en charge des réformes, il sied de mentionner le faible niveau d'implication et de participation citoyenne de la population, d'une partie de la société civile et de la classe politique à la mise en œuvre des réformes estimant être mis à l'écart des processus de réforme.

Ainsi, dans une dynamique de participation citoyenne, et se fondant sur les données collectées au cours de la période de suivi, le Cidoc formule des recommandations pour parvenir à des réformes et actions plus consensuelles et pérennes qui prennent en compte les besoins réels et attentes légitimes des citoyennes et citoyens burkinabè.

### • **Recommandations**

Les réformes de refondation de l'état et d'amélioration de la gouvernance, requièrent de l'ensemble des acteurs de la chaîne de mise en œuvre des actions efficaces et efficientes pour parvenir à des résultats probants plus consensuels qui survivent à leurs initiateurs. Dans cette optique, les recommandations formulées, lors de nos activités de suivi, sont adressées au gouvernement et spécifiquement aux ministères en charge de l'exécution des réformes et actions visant à « *Approfondir les réformes institutionnelles et moderniser l'administration publique* ».

Les recommandations majeures d'ordre général exhortent le gouvernement à procéder à une **relecture du PA-SD pour l'adapter aux nouvelles ambitions de la transition, et harmoniser ou redéfinir les priorités sur lesquelles agir pour satisfaire aux attentes des populations** ; mais aussi travailler à sa vulgarisation (y compris en langues nationales à travers les Radios communautaires) pour une appropriation populaire<sup>13</sup>. Ensuite, suggestion est faite à l'Exécutif de s'inscrire davantage dans une approche de rationalisation des moyens/ressources de l'Etat disponibles et d'œuvrer à impliquer

---

<sup>11</sup> « *Approfondir les réformes institutionnelles et moderniser l'administration* »

<sup>12</sup> i) Adoption d'une nouvelle constitution, ii) Institution d'un plafonnement des dépenses des campagnes électorales, iii) Règlements du financement privé des partis politiques, iv) Renforcement de la supervision des activités politiques et associatives, v) Finalisation du redécoupage administratif du territoire et vi) Accroître la proportion des nominations aux hautes fonctions de l'Etat respectant les critères définis à 25%.

<sup>13</sup> Selon l'Etude des perceptions « Seuls 27% de la population enquêtée (soit 864 sur 3154 personnes) connaissent *nommément* le PA-SD et ses quatre piliers. » (Cidoc, 2023)

l'ensemble des acteurs (population, OSC et classe politique) dans les processus de mise en œuvre des réformes par des actions concertées, gage de réformes consensuelles et pérennes.

Aux recommandations d'ordre générale s'ajoutent des recommandations spécifiques indexées aux réformes et actions visant à « *Approfondir les réformes institutionnelles et moderniser l'administration publique* », objet de l'action de suivi réalisée par le Cidoc. En ce sens, elles ciblent les institutions ayant la charge de mener les actions articulées autour de trois objectifs spécifiques : « Promouvoir la démocratie et la bonne gouvernance politique<sup>14</sup> », « Promouvoir la bonne gouvernance administrative et moderniser l'Etat burkinabè<sup>15</sup> » et à « Renforcer la décentralisation et la bonne gouvernance locale<sup>16</sup> ».

⇒ **Recommandation au Ministère de la Justice, des Droits Humains et des Relations avec les Institutions (MJDHRI) et au Ministère de l'Administration, de la Décentralisation et de la Sécurité (MATDS)<sup>17</sup> :**

- ❖ **Adopter une nouvelle constitution :** Il ressort des propositions que, malgré la récente révision constitutionnelle, des citoyens souhaitent toujours l'adoption d'une nouvelle constitution telle que prévue par le PA-SD. La position, de ces derniers, repose sur le postulat selon lequel la Constitution peut constituer la source première de toutes les instabilités politiques, au regard des faiblesses/insuffisances qu'elle pourrait comporter pouvant impacter la stabilité des institutions, gage de tout développement économique, social et culturel. Dans cette dynamique, *les citoyens interrogés, proposent qu'une nouvelle constitution intègre des dispositions pertinentes qui (a) admettent la procédure d'impeachment du président en cours de mandat pour haute trahison et (b) érigent les coups d'Etat en crime contre la Nation et donc imprescriptible quel que soit le(s) motif(s).*

⇒ **Recommandations au MATDS :**

- ❖ **Renforcer la supervision des activités politiques et associatives :** Pour cette action, les différentes propositions d'actions formulées portent sur la nécessité d'assainir l'environnement politique en renforçant la Charte des partis et formations politiques avec une loi afin de durcir les conditions de leur création et fonctionnement. Une telle réforme devrait avoir pour finalités, entre autres, de limiter le nombre des partis et favoriser la constitution des grands blocs pour réduire le nomadisme et l'entreprenariat politique ; et de mettre en place un dispositif/mécanisme opérationnel de suivi des activités des OSC et des partis et formations politiques. En outre, le ministère devrait impliquer davantage le Conseil National des OSC (CNOSC) et les partis politiques dans le processus de réforme.
- ❖ **Réviser le code électoral :** Les recommandations faites en lien avec cette action vont dans le sens de i) rationaliser le coût d'organisation des élections trop onéreux du point de vue des citoyens ; ii) renforcer le dispositif pénal de lutte contre la fraude et la corruption électorale, de sorte à ce que les infractions en matière électorale soient gérées selon la procédure du flagrant délit avec des peines suffisamment dissuasives pour les contrevenants ; iii) instaurer le principe de la parité (homme – femme) sur les listes électorales et veiller à rejeter toute liste qui ne respecterait pas ce principe pour augmenter la représentativité des femmes dans les instances

---

<sup>14</sup> a) Plafonner les dépenses des campagnes électorales ; b) Réglementer le financement privé des partis politiques ; c) Réviser le code électoral ; d) Refondre le fichier électoral ; e) Adopter une nouvelle constitution ; f) Relire la loi sur les libertés d'association ; g) Renforcer la supervision des activités politiques et associatives.

<sup>15</sup> a) Finaliser le redécoupage administratif du territoire ; b) Dépolitiser l'administration publique et promouvoir le mérite ; c) Supprimer les institutions non indispensables.

<sup>16</sup> a) Améliorer la gouvernance des collectivités territoriales ; b) Réformer le code des collectivités territoriales ; c) Poursuivre le développement des économies locales.

<sup>17</sup> La nomenclature de ce ministère a changé depuis l'adoption et la publication du DECRET N°2024-0908/PRES/PM portant composition du Gouvernement érigeant le département de la Sécurité en un ministère plein. On parle désormais de « Ministère de l'Administration Territoriale et de la Mobilité ».

électives de prises de décision ; et iv) engager une révision et une refonte profonde du fichier électoral de façon consensuelle avec l'ensemble des parties prenantes de sorte à avoir leurs avis et contribution effective, et non de façon symbolique.

- ❖ **Règlementer le financement privé des partis politiques** : Il serait judicieux de mettre en place un mécanisme permettant d'assurer la traçabilité de tout financement privé des partis politiques en période de campagne et hors campagne pour identifier les sources illicites surtout dans ce contexte de crise sécuritaire. Dans ce sens, il serait envisageable d'harmoniser cette réforme avec les textes sur le blanchiment des capitaux et financement du terrorisme.
- ❖ **Plafonner les dépenses des campagnes électorales** : Concernant cette réforme, il est suggéré le plafonnement des dépenses de campagnes électorales à travers la mise en place d'un véritable mécanisme de contrôle des comptes de campagne. Cela pourrait être une attribution ad hoc de la Cour des comptes, couplée d'une police des campagnes électorales sur le plan opérationnel.
- ❖ **Finaliser le redécoupage administratif du territoire** : Tenir compte des différentes potentialités de chaque entité territoriale qui sera retenue comme circonscription administrative, de sorte atténuer les inégalités constatées dans le format en cours afin de répondre au mieux aux ambitions politiques actuelles.
- ❖ **Réformer le code général des collectivités territoriales** : Cette réforme devrait surtout rendre stable et légitime les exécutifs locaux en renforçant leur pouvoir. Pour y parvenir, il est suggéré, en plus des innovations déjà inscrites dans l'avant-projet du CGCT<sup>18</sup>, d'intégrer ou annexer au code révisé un mécanisme de vulgarisation, y compris en langues nationales, avec l'implication effective des OSC et radios communautaires, entre autres acteurs locaux. Ce mécanisme également devrait prendre en compte la Vision 2040, la Politique et la Stratégie nationale de décentralisation.
- ❖ **Améliorer la gouvernance des collectivités territoriales** : L'amélioration de la gouvernance des collectivités territoriales pourrait notamment par les actions suivantes : (a) Mener une sensibilisation auprès des acteurs à la base et faire un suivi permanent du processus de gouvernance locale en vue d'interpeller le ministère de tutelle au besoin sur les manquements constatés ; (b) Renforcer régulièrement les capacités des élus locaux par le transfert des compétences techniques que nécessitent leur action ; et (c) Dynamiser les différents cadres de concertation (CCCo, CCP et CCR)<sup>19</sup> pour le développement rural décentralisé.

⇒ **Recommandation au Ministère de la Fonction Publique, du Travail et de la Protection Sociale (MFPTPS) :**

- ❖ **Dépolitiser l'administration publique et promouvoir le mérite** : Pour matérialiser cette réforme, le cadre législatif sur la méritocratie dans l'administration publique a été adoptée en mars 2023, devrait être renforcé par une série des mesures, telles que : i) Intégrer une récompense objective des agents méritants de l'administration publique (décorations, gratifications, etc.) ; ii) Elaborer des (nouveaux) critères rigoureux et clairs sur la base desquels se fera désormais la désignation des Directeurs Généraux (DG) et Présidents des Conseils Administrations (PCA) des Sociétés d'Etat et/ou Etablissements publics à caractère industriel

---

<sup>18</sup> Une plus grande autonomie aux collectivités territoriales (CT) ; une harmonisation de la tutelle et du contrôle de la cour des comptes et des autres institutions de lutte contre la corruption dans leur gestion ; une garantie du choix libre des présidents de collectivités qui doivent répondre directement devant leurs électeurs ; et une rationalisation de la taille des collectivités afin de garantir leur autonomie budgétaire.

<sup>19</sup> Cadre de concertation communal (CCCo), Cadre de concertation provincial (CCP) et Cadre de concertation régional (CCR) : [DECRET N°2009-838/PRES/PM/MEF/MATD du 18 décembre 2009 portant création, attributions, composition et fonctionnement de cadres de concertation pour le développement rural décentralisé. JO N°02 DU 14 JANVIER 2010.](#)

et commercial (EPIC) ; iii) Produire un cahier des charges annuel sur la qualité et la neutralité des services publics à respecter par chaque ministère et institution publique ; iv) Elargir les compétences de l'Autorité supérieure de Contrôle d'Etat et de Lutte contre la Corruption (ASCE-LC<sup>20</sup>) au contrôle la neutralité de l'administration et la promotion du mérite dans l'administration sur la base de la nouvelle loi ; v) Assurer un recrutement basé sur les compétence requises aux postes à pourvoir, un encadrement constant et une formation continue des agents publics ; et v) Fixer des objectifs et indicateurs clés de performance aux agents, en vue une évaluation périodique impliquant des sanctions (positives et négatives) quand cela est nécessaire.

⇒ **Recommandation au Ministère de l'Economie et des Finances Publiques (MEFP) :**

- ❖ **Poursuivre le développement des économies locales :** En rapport avec cette action, les citoyens entendus proposent la vulgarisation du Guide sur le Partenariat Public-Privé (PPP) élaboré au profit des collectivités territoriales ; la mise à disposition des collectivités territoriales (CT) des maitrises d'ouvrages ou des bureaux d'études ; et la poursuite des actions de plaidoyer pour la mise en place ou l'opérationnalisation d'un cadre de concertation formel entre l'Agence nationale d'appui aux collectivités territoriales (ADCT) et les Partenaires techniques et financiers (PTF) pour le financement continu des actions des CT en vue d'impulser le développement local ; ce qui favoriserait la création de guichets d'emprunt opérationnels au profit des CT. Toutefois, cela nécessite la cohérence de la politique nationale de décentralisation avec les politiques foncières.

**Nota Bene :** Il est enfin singulièrement suggéré la signature d'un(e) *accord/charte des forces vives de la nation*, à travers lequel elles s'engageraient à maintenir et préserver les réformes issues de la transition quels que soient les changements de régimes politiques. La signature d'un tel accord requiert au préalable l'implication effective de toutes les parties prenantes aux différentes réformes ; et devrait se faire dans un cadre à l'image des modèles de dialogue politique de la commission constitutionnelle (2017), des états généraux de la justice (2015), en y mettant plus de volonté politique dénuée de tout calcul politicien que le pays a connu.

---

<sup>20</sup> Organe suprême de contrôle administratif interne et de lutte contre la corruption au Burkina Faso. Elle est née en novembre 2015 à la suite de la mutation de l'Autorité supérieure de Contrôle d'État (ASCE) conformément à la nouvelle vision des pouvoirs publics dans la lutte contre le phénomène de la corruption sous toutes ses formes.

## I- Introduction

Le Burkina Faso traverse une période de transition politique suite aux coups d'Etat successifs des 24 janvier et 30 septembre 2022. Les organes de transition mis en place se sont fixés la triple mission d'œuvrer à reconquérir les parties du territoire national qui continuent à échapper à l'autorité de l'Etat, refonder l'Etat et améliorer la gouvernance et d'organiser le retour à l'ordre constitutionnel à travers des élections crédibles et transparentes. Dès sa mise en place, le Gouvernement a défini des actions prioritaires sous quatre (04) piliers dans une feuille de route devant guider les actions de l'Exécutif au cours de la période de la Transition<sup>21</sup>, dénommé Plan d'action pour la stabilisation et le développement (PA-SD) adopté le 23 janvier 2023<sup>22</sup>. Les quatre (04) piliers du PA-SD sont : (i) lutter contre le terrorisme et restaurer l'intégrité territoriale ; (ii) répondre à la crise humanitaire ; (iii) refonder l'Etat et améliorer la gouvernance et (iv) œuvrer à la réconciliation nationale et à la cohésion sociale.

Une année après l'adoption du PA-SD, le Centre d'information et de documentation citoyennes (Cidoc) s'est inscrit dans la dynamique de s'interroger sur le progrès réalisé dans la mise en œuvre de l'action gouvernementale au regard des besoins réels et attentes légitimes des populations et surtout sur l'implication des parties prenantes (population, société civile, classe politique) à différentes phases de l'action gouvernementale. Pour y parvenir, le Cidoc a assuré un suivi<sup>23</sup> permanent de l'action gouvernementale relative à la « refondation de l'Etat et l'amélioration de la gouvernance » (Pilier 3 du PA-SD). Ce suivi a pour finalité l'élaboration de **Rapports de suivi de la mise en œuvre des réformes institutionnelles, électorales et de l'amélioration de la gouvernance locale**, dans le cadre de la mise en œuvre du projet « *Suivi citoyen de l'action publique de refondation de l'Etat et d'amélioration de la gouvernance au Burkina Faso* ». Appuyé par le programme « Burkina Faso : Démocratie Gniè Sira »<sup>24</sup> du NDI, en partenariat avec la Suède, ce projet a accordé une attention particulière à l'Axe 2 du Pilier 3, visant à « *approfondir les réformes institutionnelles et moderniser l'administration publique* »<sup>25</sup>.

En effet, le suivi de la mise en œuvre des réformes s'est fait dans un contexte sociopolitique et sécuritaire en pleine mutation tant au niveau national que (sous-)régional. Ce contexte fut marqué notamment par le retrait du Burkina Faso de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) le 28 janvier 2024 suivi de la création de l'Alliance des Etats du Sahel (AES) par le Burkina Faso, le Mali et le Niger<sup>26</sup>. En outre le contexte est aussi marqué

---

<sup>21</sup> Il convient toutefois de souligner que « La charte du 14 octobre assigne à la Transition, six missions principales, à savoir : (i) rétablir et renforcer la sécurité sur l'ensemble du territoire national ; (ii) apporter une réponse urgente, efficace et efficiente à la crise humanitaire ; (iii) promouvoir la bonne gouvernance et lutter contre la corruption ; (iv) engager des réformes politiques, administratives et institutionnelles en vue de renforcer la culture démocratique et consolider l'Etat de droit ; (v) œuvrer à la réconciliation nationale et à la cohésion sociale et (vi), assurer l'organisation d'élections libres, transparentes et inclusives. » Voir le Plan d'action de stabilisation et de développement, janvier 2023, accessible : <https://www.presidencedufaso.bf/wp-content/uploads/2023/12/PA-SD-2023.pdf>.

<sup>22</sup> <https://www.presidencedufaso.bf/wp-content/uploads/2023/12/PA-SD-2023.pdf>

<sup>23</sup> Qui se traduit par une collecte de données relatives aux réformes et actions concernées

<sup>24</sup> Traduction : « Burkina Faso : La voie de la réussite démocratique »

<sup>25</sup> En fait, les activités du Pilier 3 sont organisées autour de quatre (04) axes : (i) Consolider la résilience, la sécurité, la cohésion sociale et la paix ; (2) Approfondir les réformes institutionnelles et moderniser l'administration publique ; (3) Consolider le développement du capital humain et la solidarité nationale ; et (4) Dynamiser les secteurs porteurs pour l'économie et les emplois. Ce projet se focalise sur le deuxième Axe.

<sup>26</sup> [https://www.sig.gov.bf/actualites/details?tx\\_news\\_pi1%5Baction%5D=detail&tx\\_news\\_pi1%5Bcontroller%5D=News&tx\\_news\\_pi1%5Bnews%5D=1591&cHash=c3c38dbf424c045c67efa5a6882fb7ef](https://www.sig.gov.bf/actualites/details?tx_news_pi1%5Baction%5D=detail&tx_news_pi1%5Bcontroller%5D=News&tx_news_pi1%5Bnews%5D=1591&cHash=c3c38dbf424c045c67efa5a6882fb7ef)

par une restriction constante de l'espace civique se traduisant souvent par des arrestations<sup>27</sup> et réquisitions<sup>28</sup>, ainsi que la suspension de médias<sup>29</sup> sujets à de vifs débats dans l'opinion publique. A cela s'ajoute la suspension des activités des partis politiques et celles à caractère politiques des OSC<sup>30</sup>, dénoncée par des partis politiques<sup>31</sup> et OSC<sup>32</sup> sans ambages face à l'indifférence des autorités de la transition.

Par ailleurs, l'actualité de la période de suivi a été marquée par la tenue des assises nationales pour décider de la suite à donner à la Transition. Ces assises ont eu lieu le samedi 25 mai 2024 sur fonds de polémique quant à leur opportunité et inclusivité avec les forces vives de la Nation, composées entre autres des forces de défense et de sécurité (FDS), des autorités coutumières et religieuses, des représentants d'OSC et de partis et formations politiques. Il convient de souligner que certaines organisations de la société civile et une partie de la classe politique se sont abstenues de prendre part aux assises en l'occurrence les partis membres de l'ex Alliance des partis de la majorité présidentielle (ex-APMP) et ceux réunis autour de l'ex Chef de fil de l'opposition politique (Ex-CFOP)<sup>33</sup>. Ces partis politiques ont avancé plusieurs raisons pour justifier leur choix de ne pas participer aux assises notamment la suspension des activités des partis politiques toujours en vigueur dont la levée aurait été posé comme préalable à leur participation. Bien que les assises nationales se soient déroulées sur fond de débat sur l'opportunité, le timing et le format, les participants ont modifié la Charte de la Transition qui accorde une durée de soixante (60) mois (soit 5 ans) de plus à la Transition, dont l'échéance était prévue le 01 juillet 2024. Elle accorde, en outre, le titre de 'Président du Faso'<sup>34</sup> au Président de la transition et admet que celui-ci, à l'instar du Président de ALT et du Premier ministre, soit éligible aux élections présidentielle, législatives et municipales qui mettront fin à la transition.

Ce contexte sociopolitique, à tout le moins tendu, a créé un climat relativement défavorable à notre action de suivi de l'action publique, dans la mesure où différentes parties prenantes (citoyens lambda, OSC, classe politique, médias) se sont imposées pour la plupart une autocensure sur les questions touchant à la marche de la nation. En effet, dans cette période de suivi certaines cibles se sont montrées méfiantes à l'égard de nos différentes sollicitations soit pour les entretiens individuels, soit pour les focus groups ou encore soit pour les activités de dialogues citoyens autour de réformes suivies ; ce qui dénote de l'autocensure de ces acteurs par crainte des représailles qu'ils pourraient subir du fait de leurs propos et perceptions vis-à-vis de la gouvernance actuelle. Bien plus, ce contexte a eu des répercussions sur notre collaboration avec certains ministères et structures en charge ou impliquées dans la mise en œuvre des réformes et actions dont nous assurons le suivi. En effet, l'information auprès de

---

<sup>27</sup> L'arrestation de Me Guy Hervé KAM qui est intervenue dans la nuit du 24 janvier 2024, selon une déclaration du syndicat des avocats du Burkina Faso (SYNAF), qui la condamne pour vice de procédure et requiert la « libération immédiate et sans condition de leur collègue ». <https://lefaso.net/spip.php?article127547>

<sup>28</sup> L'application 'punitif et sélectif' du Décret sur la mobilisation générale et de mise en garde, décriée par des OSC (Voir Déclaration des OSC sur la Situation nationale : <https://lefaso.net/spip.php?article129017> ) à l'instar de la Confédération générale du travail du Burkina (CGTB) : <https://www.wakatsera.com/burkina-mobilisation-generale-on-assiste-de-fait-a-une-application-punitif-et-selectif-cgt-b/>

<sup>29</sup> <https://rsf.org/fr/la-libert%C3%A9-de-la-presse-en-berne-au-burkina-faso-suspension-de-9-sites-en-48h-portant-%C3%A0-13-le>

<sup>30</sup> Communiqué N°3 du MPSR 2

<sup>31</sup> <https://burkina24.com/2023/02/14/suspension-des-activites-des-partis-politiques-au-burkina-faso-lupc-saisit-la-justice/>

<sup>32</sup> <https://lefaso.net/spip.php?article130228>

<sup>33</sup> <https://burkina24.com/2024/05/26/assises-nationales-ils-y-etaient-mais-pas-au-nom-dun-parti-politique/>

<sup>34</sup> <https://burkina24.com/2024/05/25/burkina-faso-les-assises-nationales-ont-adopte-une-prolongation-de-la-transition-de-60-mois-5-ans/>

certaines institutions sur l'état d'avancement des réformes dont elles ont la charge était quasiment inaccessible et même certaines demandes d'audience sont restées sans suite.

Toutefois, les résultats engrangés, à ce stade du suivi devraient permettre aux citoyens burkinabè et à tous les autres acteurs s'intéressant à la conduite des réformes, de disposer au moins d'une 'photographie' de l'état de mise en œuvre des réformes institutionnelles, électorales et d'amélioration de la gouvernance au Burkina Faso.

## A. Objectifs et finalité du rapport

Le présent rapport entend donner un aperçu de l'état de mise en œuvre des réformes institutionnelles, électorales et d'amélioration de la gouvernance au Burkina Faso suite à l'action de suivi citoyen, qu'assure le Cidoc, de concert avec d'autres acteurs de la société civile burkinabè, dans l'optique d'impulser et consolider la conformité aux principes essentiels de la bonne gouvernance, à savoir la transparence, la redevabilité et la participation citoyenne inclusive.

Plus spécifiquement, ce rapport a trois (03) finalités. Il vise à donner aux populations et à la société civile un aperçu sur :

- a) les perceptions d'ordre général sur le PA-SD et sa mise en œuvre ;
- b) le niveau de réalisation sectorielle des réformes institutionnelles, électorales et d'amélioration de la gouvernance, envisagées par les autorités gouvernementales ; et
- c) les recommandations, à l'endroit du gouvernement, pour une amélioration du processus de mise en œuvre des réformes en vue de l'atteinte des objectifs escomptés.

## B. Démarche méthodologique

Dans l'optique d'atteindre les objectifs déclinés ci-haut, le Cidoc a fait recours à une démarche méthodologique pluraliste et participative de collecte de données qualitatives. Ces données ont été collectées dans la période allant de janvier à juin 2023, à travers non seulement la revue documentaire mensuel complétée par des entretiens et focus groups, mais aussi dans le cadre de la réalisation d'une série d'activités notamment un dialogue d'Experts sur les réformes, des fora de débat citoyen sur les réformes et le CCAP et des émissions radiophoniques interactives sur la participation citoyenne. L'ensemble des données et informations collectées lors de ces différentes activités a servi à générer les résultats du présent rapport de suivi.

### 1. Collecte des données

#### a) Dialogue d'Experts

A l'entame de l'action de suivi des réformes (30 et 31 janvier 2024), un dialogue citoyen – sous le format de Dialogue d'Experts – s'est tenu à Ouagadougou avec une quarantaine de personnes venues des 12 communes d'intervention du programme « Démocratie Gniè Sira ». Les participants étaient issus de la société civile (y compris des universitaires), de la classe politique, des institutions étatiques, et des médias. L'objectif global de cette activité était de servir de plateforme de réflexions et d'échanges autour de l'état des lieux, des enjeux et des perspectives relatifs à l'action de refondation de l'Etat et d'amélioration de la gouvernance telle qu'envisagée par le gouvernement de transition à travers le PA-SD. Plus spécifiquement, elle devait permettre aux universitaires, aux acteurs de la société civile, à la classe politique et aux acteurs de médias burkinabè de :

- Harmoniser leurs compréhensions de l'action de « *refondation de l'Etat et d'amélioration de la gouvernance* » au Burkina Faso, telle qu'envisagée par le gouvernement de transition conformément au Pilier 3 du PA-SD ;
- Comprendre les enjeux relatifs à la mise en œuvre de l'Axe 2, Pilier 3 du PA-SD, visant à « *Approfondir les réformes institutionnelles et moderniser l'administration* » à travers des réformes relatives à : (a) la démocratie et la bonne gouvernance ; (b) la bonne gouvernance administrative et modernisation de l'Etat ; et (c) la décentralisation et la bonne gouvernance locale ; et
- *Formuler des perspectives et attentes légitimes devant être prises en compte dans la mise en œuvre des réformes susmentionnées* prévues à l'Axe 2, Pilier 3 du PA-SD visant à « *approfondir les réformes institutionnelles et moderniser l'administration* ».

Il s'est agi de 3 panels constitués, constitués chacun de trois (3) experts, issus respectivement de la société civile, de la classe politique et des institutions étatiques intervenant dans les domaines de réforme sus-évoqués sous la modération d'un acteur des médias. Les travaux dudit dialogue ont permis de collecter de données selon une démarche méthodologique participative, à travers des débats et discussions, dont les conclusions servent de recommandations à l'endroit du gouvernement dans le présent rapport de suivi.



*Images du Dialogue d'Experts. Ouagadougou, les 30-31 janvier 2024*

### **b) Fora de débat citoyen**

Dans la stratégie de collecte des données, les fora de débat citoyen occupaient une place importante d'autant plus qu'ils avaient pour cible les populations locales. Ces fora de débat citoyen ont permis de *recueillir les perceptions de certaines franges de la population sur les réformes déjà mises en œuvre et leurs attentes par rapport aux réformes en cours et à venir* à travers des échanges et discussions avec *428 personnes dont 213 femmes (âgées de plus de 35 ans), 92 jeunes filles et 123 jeunes hommes* dans les 12 communes d'intervention du projet sur les réformes. Les discussions des fora ont servi de plateformes d'échanges autour de l'impact de l'action gouvernementale au niveau locale, tout en portant une attention particulière sur la prise en compte des attentes/besoins des femmes et des jeunes, ils ont également permis à cet échantillon des acteurs locaux d'articuler des recommandations pour la réussite des réformes institutionnelles et électorales mais surtout en termes d'amélioration de la gouvernance locale.



*Image d'une vue du forum au profit des jeunes.  
Bama, le 10 juin 2024*



*Photo de famille du forum au profit des jeunes. Diabo,  
le 22 juin 2024*

### *c) Emissions radiophoniques interactives*

Tout comme les fora de débats citoyens, les émissions radiophoniques interactives ont également contribué à la collecte des données auprès de citoyens lambda. Ces émissions ont constitué des cadres d'informations aux populations sur les réformes visant le renforcement de la décentralisation et la bonne gouvernance locale, tout en leur permettant de participer auxdites réformes en émettant leurs points de vue et en faisant des propositions. Quelques recommandations formulées à l'endroit des autorités gouvernementales dans ce rapport tiennent compte des interventions des dix-huit (18) auditeurs ayant appelé, particulièrement celles concernant la décentralisation et la bonne gouvernance locale.



*Image de l'émission radiophonique interactive. Fada,  
le 12 juin 2024*



*Image de l'émission radiophonique interactive.  
Koudougou, le 31 mai 2024*

### *d) Entretiens et focus groups*

Dans le cadre de la collecte des données, quatre (4) entretiens individuels (sur 6 prévus) et deux (2) focus groups ont été réalisés avec différents acteurs. L'objectif principal de cette série d'entretiens et de focus groups était de recueillir des informations et données supplémentaires sur l'état de mise en œuvre des actions gouvernementales de refondation de l'Etat et d'amélioration de la gouvernance, afin de trianguler et d'enrichir celles issues de la revue documentaire. De façon spécifique, il s'agissait de recueillir des informations et données sur : i) le niveau de réalisation sectorielle des réformes institutionnelles, électorales et d'amélioration de la gouvernance, envisagées par les autorités gouvernementales ; ii) le niveau d'implication des populations, y compris la classe politique et la société civile, dans la mise en œuvre de ces réformes ; iii) les défis qui gangrèment la mise en œuvre des réformes institutionnelles, électorales et d'amélioration de la gouvernance ; et iv) les propositions/perspectives d'amélioration du processus de mise en œuvre des réformes.

Dans l'optique de recueillir des informations et données de qualité pouvant faciliter une analyse objective de l'état de mise en œuvre des réformes concernées par ce projet, trois (03) institutions étatiques associées à l'implémentation des réformes et des acteurs politiques ont été ciblés pour la réalisation d'entretiens individuels. Les deux (02) focus groups ont réuni respectivement dix (10) agents du Secrétariat permanent de la Conférence nationale de la Décentralisation (SP/CONAD) et dix (10) chercheurs indépendants et universitaires (y compris des acteurs d'OSC). Ainsi, cette série d'activités s'est déroulée dans la période de février à juin 2024. Le tableau ci-après donne plus de détails par rapport aux choix opérés :

Méthodes de collecte	Cibles	Critères	Nombre d'acteurs
<b>Entretiens individuels</b>	MFPTPS	Ministère en charge de la mise en œuvre de réformes institutionnelles, électorales et d'amélioration de la gouvernance (Axe 2, Pilier 3 du PA-SD)	01
	MJDHRI	Ministère en charge de la mise en œuvre de réformes institutionnelles, électorales et d'amélioration de la gouvernance (Axe 2, Pilier 3 du PA-SD)	01
	CENI	Institution publique indépendante impliquée dans la mise en œuvre de réformes (électorales)	01
	Parti politique	Un (1) parti par formation politique (l'ex majorité, l'ex opposition et l'ex opposition non alignée)	03
<b>Focus groups</b>	Chercheurs indépendants et universitaires	Chercheurs indépendants et universitaires travaillant dans les domaines relatifs aux réformes institutionnelles, électorales et d'amélioration de la gouvernance	10
	SP/CONAD	Agents des directions chargées de la mise en œuvre et du suivi des indicateurs des réformes et actions relatives au renforcement de la décentralisation et de la bonne gouvernance locale.	10



*Image du focus group avec les acteurs d'OSC et universitaires. Ouagadougou, le 31 mai 2024*



*Image du focus group avec le SP/CONAD. Ouagadougou, le 22 février 2024*

Dans le cadre du suivi permanent de l'action publique, le Cidoc a assuré en continue une revue documentaire des réformes en cours de réalisation et celles déjà réalisées par le gouvernement sur les plans institutionnel et électoral, et en lien avec la décentralisation. Cette revue a couvert les réformes prévues et engagées sur la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 30 juin 2024. Il s'est agi notamment de passer en revue les différents comptes rendus du Conseil des Ministres pour en dégager la quintessence en termes de décrets promulguant les lois adoptées par l'ALT, des projets de loi à soumettre à l'ALT, la situation des avant-projets des lois prévus par le PA-SD, ainsi que des différents décrets, arrêtés et rapports adoptés en application des lois ou des politiques publiques en général. La revue a concerné en particulier treize (13) réformes articulées aux objectifs ci-après de l'Axe 2 du Pilier 3 du PA-SD : *i) Promouvoir la démocratie*

et la bonne gouvernance politique<sup>35</sup> ; ii) Promouvoir la bonne gouvernance administrative et moderniser l'Etat burkinabè<sup>36</sup> ; et Renforcer la décentralisation et la bonne gouvernance locale<sup>37</sup>. Ce travail de fouille a permis d'évaluer le niveau d'évolution de la mise en œuvre des réformes concernées et de disposer d'éléments pour mieux étoffer/nourrir ce rapport de suivi, destiné au grand public et aux autorités étatiques.

## 2. Analyse des données

### a. Question et hypothèse

L'analyse et l'interprétation des données se sont articulées autour du **questionnement** central de notre action de suivi de l'action gouvernementale : *Dans quelle mesure les réformes et actions relatives à la refondation de l'Etat et l'amélioration de la gouvernance sont mises en œuvre, conformément au PA-SD et comment les populations y sont impliquées pour la prise en compte de leurs besoins réels et leurs attentes légitimes ?* Pour répondre à ces questions, nous sommes partis de l'**hypothèse** suivante : *la réussite de l'action gouvernementale de refondation de l'Etat et d'amélioration de la gouvernance dans ce contexte de transition politique est conditionnée par une gouvernance responsable, transparente, participative et inclusive, en vue de la prise en compte des besoins réels et attentes légitimes des populations.* Autrement dit, les mécanismes de gouvernance mis en place par le gouvernement de transition actuelle devraient être favorables à la redevabilité, la transparence et à une participation citoyenne effective, dont l'absence est non seulement constitutive de violation des droits humains, mais elle constitue également un sérieux manque à gagner pour une approche de gouvernance qui se veut légitime et centrée sur les populations. Pour mieux apprécier cela, l'analyse des données s'est faite sur la base d'un cadre conceptuel définissant les indicateurs et variables de la participation citoyenne, y compris le CCAP.

### b. Cadre conceptuel

De la diversité des sources documentaires revues au cours de l'*Etude de base du projet*, il ressort une diversité des définitions de la participation citoyenne, qui intègrent expressément ou implicitement la notion de contrôle citoyen de l'action publique (CCAP) comme indicateur clé. L'essentiel de la doctrine converge, avec les nuances nécessaires, sur le fait que *la notion de « contrôle citoyen de l'action publique renvoie au **pouvoir** et à la **capacité** qui sont donnés au citoyen de demander aux agents de service public (y compris les élus locaux) et aux fournisseurs de services de rendre des comptes, ce qui implique qu'ils doivent répondre de leurs politiques, de leurs actions, de leurs comportements et de l'utilisation des fonds »*<sup>38</sup>. Ce qui a conduit le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) à une conclusion assez simple mais profonde, selon laquelle *le CCAP n'est rien d'autre qu'« une*

---

<sup>35</sup> a) Plafonner les dépenses des campagnes électorales ; b) Réglementer le financement privé des partis politiques ; c) Réviser le code électoral ; d) Refondre le fichier électoral ; e) Adopter une nouvelle constitution ; f) Relire la loi sur les libertés d'association ; g) Renforcer la supervision des activités politiques et associatives

<sup>36</sup> a) Finaliser le redécoupage administratif du territoire ; b) Dépolitiser l'administration publique et promouvoir le mérite ; c) Supprimer les institutions non indispensables

<sup>37</sup> a) Améliorer la gouvernance des collectivités territoriales ; b) Réformer le code des collectivités territoriales ; c) Poursuivre le développement des économies locales

<sup>38</sup> Bara Gueye, Société civile et contrôle de l'action publique, Tribune n°371 du 24 octobre 2007. Voir également : [https://iedafrique.org/IMG/pdf/Seg\\_taaba\\_CCAP.pdf](https://iedafrique.org/IMG/pdf/Seg_taaba_CCAP.pdf) ; <https://www.giz.de/en/downloads/giz2021-fr-guide-methodologique-bureau-du-citoyen.PDF> ; [https://base.afrique-gouvernance.net/docs/kpatchavi\\_adolphe.pdf](https://base.afrique-gouvernance.net/docs/kpatchavi_adolphe.pdf) ; [https://www.thinkingafrica.org/V2/wp-content/uploads/2020/03/nap\\_87-controle-citoyen\\_md.pdf](https://www.thinkingafrica.org/V2/wp-content/uploads/2020/03/nap_87-controle-citoyen_md.pdf) ; <http://www2.institut-gouvernance.org/en/analyse/fiche-analyse-520.html>

**question de pouvoir.** Il fait que les personnes [*citoyens*] n'aient pas juste leur mot à dire sur les décisions officielles, mais puissent aussi **demandeur des comptes à ceux qui les gouvernent** »<sup>39</sup>. Il s'agit d'un pouvoir fortement ancré dans le droit international des droits humains, tant sur le plan international<sup>40</sup>, régional<sup>41</sup> que national<sup>42</sup>.

Aux fins de ce rapport de suivi, le CCAP se veut une composante essentielle de la participation citoyenne, qui requiert un certain nombre d'éléments pour être effectif. Il est abordé ici dans un cadre conceptuel sous-tendu par le postulat selon lequel la participation citoyenne ne se décrète simplement pas ; elle suit plutôt un processus qui varie en fonction du niveau d'implication des populations par les gouvernants. Ce postulat est illustré par une **échelle de participation citoyenne** développée par Sherry R. Arnstein<sup>43</sup>, vulgarisée dans les milieux académiques et adaptée par les institutions étatiques selon leurs niveaux de développements respectifs<sup>44</sup>. Cette échelle comporte plusieurs phases qui partent fondamentalement de la **non-participation** (*thérapie et manipulation*) au **pouvoir effectif** (*contrôle citoyen, partenariat, codécision*) des citoyens, en passant par la **coopération symbolique** (*information, consultation, concertation*)<sup>45</sup>. Ces phases sont confortées par des actions effectives des citoyens en vue de la **mutualisation des efforts**, mais aussi et surtout des initiatives visant à consolider les acquis et à capitaliser les expériences pour l'institutionnalisation et la **pérennisation** des approches de participation citoyenne les plus adaptées. Chacune de ces phases comporte des niveaux et portées différents d'implication des populations dans la gouvernance, et le CCAP proprement dit se positionne à la phase de pouvoir effectif des citoyens. En ce sens, pour qu'il soit effectif, le CCAP requiert que plusieurs préalables soient remplis, dont principalement l'accès permanent à une information suffisante et pertinente relative à l'action publique qui fait objet de contrôle citoyen. L'information est donc l'élément déclencheur de tout processus de participation citoyenne, en particulier le CCAP. Toutefois, il appartient aux citoyens de veiller à ne pas s'y borner mais plutôt de garder le cap vers une étape plus élevée de l'échelle. (Voir la représentation ci-dessous)

L'échelle de participation citoyenne représentée ci-dessous et expliquée de manière détaillée à l'Annexe 1 du présent rapport, sert de cadre conceptuel et analytique des données relatives aux informations, données et perceptions collectées sur le terrain pour répondre aux problématiques majeures de ce rapport ; c'est-à-dire, *l'accès à l'information relative aux réformes institutionnelles et électorales ; les défis/difficultés de mise en œuvre des dites réformes ; l'implication de la population dans l'action gouvernementale relative à « la refondation de l'Etat et l'amélioration de la gouvernance ».*

---

<sup>39</sup> <https://library.fes.de/pdf-files/bueros/elfenbeinkueste/13692.pdf>

<sup>40</sup> Déclaration universelle des droits de l'homme (DUDH), Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP), Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (PIDESC).

<sup>41</sup> Charte africaine des droits de l'homme et des peuples (CADHP), la Charte africaine des valeurs et principes de la décentralisation, de la gouvernance locale et du développement local de 2014, le Protocole de Maputo relatif aux droits des femmes, Charte africaine de la jeunesse de 2009, Protocole Additionnel de la CEDEAO de 2001 sur la bonne gouvernance.

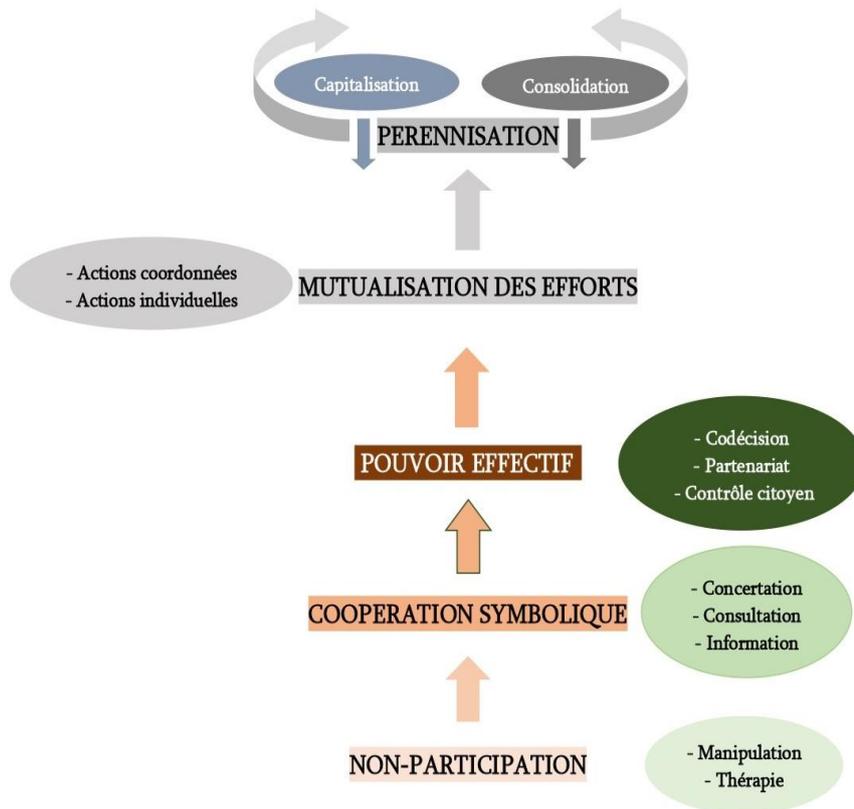
<sup>42</sup> Article 12 de la Constitution du Burkina Faso (1991).

<sup>43</sup> Sherry R. Arnstein, A Ladder of Citizen Participation, *Journal of the American Institute of Planners*, (1969) 35:4, 216-226.

<sup>44</sup> J. Donzelot et R. Epstein, *Démocratie et participation : l'exemple de la rénovation urbaine*, publié dans *Esprit* (dossier « forces et faiblesses de la participation »), n° 326, 2006-pp.5-34.

<sup>45</sup> Ces éléments sont expliqués en détail dans l'Annexe 1.

## Echelle de participation citoyenne



© Cidoc, 2024

Source : Adaptation de l'échelle de participation citoyenne  
Sherry R. Arnstein (1969)

## II- Résultats du suivi

### A. Matrice de suivi des réformes

Malgré la persistance du défi d'ordre général, relatif à l'accessibilité de l'information au Burkina Faso, le Cidoc a pu assurer un suivi permanent du processus de mise en œuvre des réformes. Cette action de suivi s'est effectuée sur la base des différents techniques scientifiques de collecte des données sus-évoqués, et a conduit aux résultats présentés sommairement dans la **matrice de suivi**<sup>46</sup> comme suit :

ACTIONS	INDICATEURS			RESULTATS DU SUIVI CITOYEN
	2023	2024	2025	
<b>Promouvoir la démocratie et la bonne gouvernance politique</b>				
Adoption d'une nouvelle constitution		Disponibilité d'une	N/A	- A la date du 30 juin 2024, l'information reçue fait état de l'existence d'une feuille de route

<sup>46</sup> A travers cette matrice, il est fait un point des actions principales (assorties de sous-actions) relatives aux réformes auxquelles ce projet s'intéresse au 30 juin 2024, selon les objectifs que vise l'Axe 2 du Piler 3, les actions envisagées et les indicateurs de suivi en fonction du temps imparti.

	Non-applicable (N/A)	nouvelle constitution		du processus d'adoption d'une nouvelle constitution. <sup>47</sup> - Par ailleurs la Constitution de 1991 a été révisée et adoptée par l'ALT le 30 décembre 2023.
Révision du code électoral	Disponibilité d'un nouveau code électoral	N/A	N/A	L'avant-projet de loi de modification du Code électoral existe. A la date du 30 juin 2024, aucune information concernant l'évolution du dossier n'a été enregistrée.
Institution d'un plafonnement des dépenses des campagnes électorales	Disponibilité de textes de plafonnement des dépenses de campagnes électorales	N/A	N/A	A la date du 30 juin 2024, aucun texte sur le plafonnement des dépenses de campagnes électorales n'est disponible au public.
Refonte du fichier électoral	Disponibilité d'un nouveau fichier électoral	N/A	N/A	A la date du 30 juin 2024, aucun(e) document/information sur le nouveau fichier électoral n'est disponible au public.
Règlementation du financement privé des partis politiques	Disponibilité des textes sur le financement privé des partis politiques	N/A	N/A	A la date du 30 juin 2024, aucun(e) texte/information sur le financement privé des partis politiques n'est disponible au public.
Relecture de la loi sur les libertés d'association	Disponibilité de la loi sur les libertés d'association relue	N/A	N/A	Un projet de relecture de la loi sur les libertés d'association existe.
Renforcement de la supervision des activités politiques et associatives	Nombre d'OSC suivies : 400	Nombre d'OSC suivies : 400	Nombre d'OSC suivies : 400	A la date du 30 juin 2024, aucune action n'a été enregistrée au sujet de ces deux indicateurs.
	Proportion des partis et formations politiques suivis : 100%	Proportion des partis et formations politiques suivis : 100%	Proportion des partis et formations politiques suivis : 100%	
<b>2. Promouvoir la bonne gouvernance administrative et moderniser l'Etat</b>				
Finalisation du redécoupage administratif du territoire	Disponibilité du projet de loi sur le découpage territorial	N/A	N/A	A la date du 30 juin 2024, le projet de loi sur le découpage territoriale n'est pas encore disponible.
Dépolitisation de l'administration publique et	Proportion des nominations aux hautes fonctions de	Proportion des nominations aux hautes	Proportion des nominations aux hautes	Une loi sur la dépolitisation de l'administration publique et la promotion du mérite a été

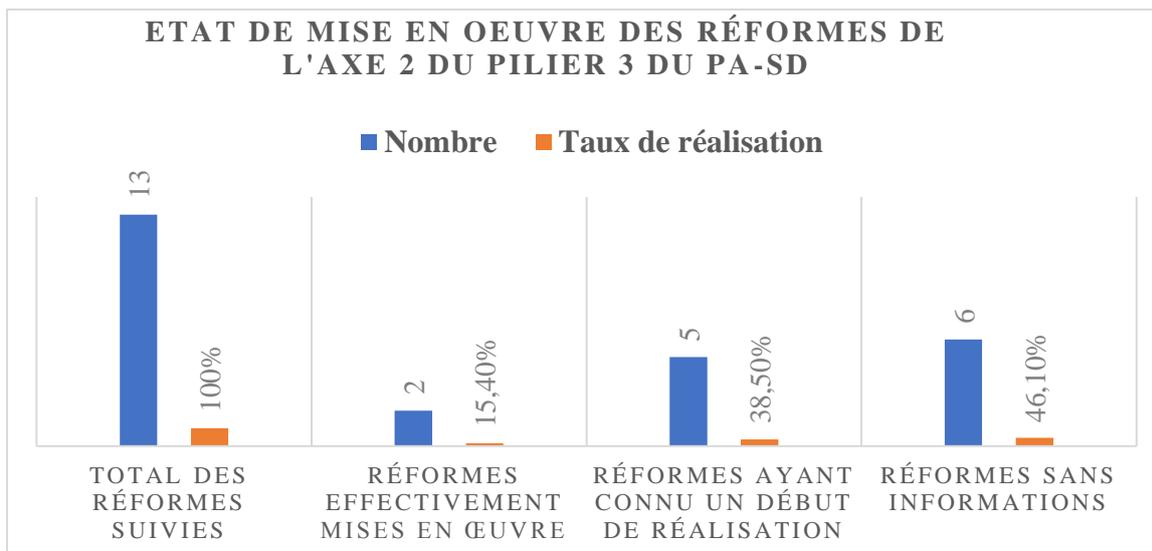
<sup>47</sup> Information reçue du Directeur Général de la Promotion de la Citoyenneté et de la Paix, lors de notre atelier de suivi des réformes, le 06 juin 2024.

promouvoir le mérite	l'Etat respectant les critères définis : 25%	fonctions de l'Etat respectant les critères définis : 75%	fonctions de l'Etat respectant les critères définis : 100%	adoptée depuis 2022. Cependant, à la date du 30 juin 2024, aucune donnée n'a été enregistrée au sujet de l'indicateur.
Supprimer les institutions non indispensables	Nombre d'institutions supprimées : 1	N/A	N/A	Trois (03) institutions, dont le Médiateur du Faso, la Haute Cour de justice (HCJ), le Conseil Economique et Social (CES), ont été supprimées en 2023.
<b>Renforcer la décentralisation et la bonne gouvernance locale</b>				
Amélioration de la gouvernance des collectivités territoriales	Nombre de délégations spéciales ayant tenues les sessions dans les délais : 1 484	Nombre de délégations spéciales ayant tenues les sessions dans les délais : 1 484	Nombre de délégations spéciales ayant tenues les sessions dans les délais : 1 484	A la date du 30 juin 2024, aucune information en lien avec le nombre de délégations spéciales ayant tenues leurs sessions dans les délais n'a été enregistrée.
Réforme du code des collectivités territoriales	Disponibilité du nouveau code des CT	N/A	N/A	Un draft du code a été examiné par le Comité Technique de Vérification des Avant-projets de Loi (COTEVAL) et renvoyé au SP/CONAD pour la suite du processus.
Poursuite du développement des économies locales	Part des ressources propres dans le budget des collectivités territoriales : 10	Part des ressources propres dans le budget des collectivités territoriales : 15	Part des ressources propres dans le budget des collectivités territoriales : 20	Selon le SP/CONAD, cet indicateur de 15% de la part des ressources propres de l'Etat dans le budget des CT est atteint depuis 2021, eu égard à la nouvelle formule de calcul de cette part intégrant les ressources matérielles (logistique).

## B. Etat de mise en œuvre des réformes

Comme décliné dans la matrice de suivi, treize (13) réformes prévues à l'Axe 2<sup>48</sup> du Pilier 3 du PA-SD étaient au cœur de notre suivi/contrôle citoyen de l'action gouvernementale depuis le début de la transition au Burkina Faso. Parmi ces réformes, deux (02) réformes/actions ont effectivement été mises en œuvre et cinq (05) autres ont connu un début de réalisation. Quant aux six (06) réformes/actions restantes, aucune information/donnée y relative n'a été enregistrée dans le cadre du suivi. Pour mieux visualiser les données générales sur l'ensemble des réformes sur lesquelles portent l'action de suivi du Cidoc référons-nous au graphique ci-après.

<sup>48</sup> « Approfondir les réformes institutionnelles et moderniser l'administration ».



Graphique 1 : Etat de mise en œuvre des réformes institutionnelles et électorales concernées par le suivi citoyen

Le taux d'exécution effective des réformes suivies est estimé à 15,40%. Ce faible taux de réalisation pourrait s'expliquer par l'absence d'informations relatives à 6 réformes soit 46,10% des réformes suivies et de celles ayant connu un début d'exécution soit relativement 38,50% des réformes. Pour plus de détails, les résultats du suivi sont articulés autour des trois (03) objectifs qui retiennent notre attention au niveau de l'Axe 2 du Pilier 3 du PA-SD comme suit :

### 1. Promouvoir la démocratie et la bonne gouvernance politique

En lien avec cet objectif sept (07) réformes et actions majeures prévues dans le PA-SD intéressent notre action de suivi citoyen. Il s'agit notamment de l'« *Adoption d'une nouvelle constitution* », la « *Révision du code électoral* », l'« *Institution d'un plafonnement des dépenses des campagnes électorales* », la « *Refonte du fichier électoral* », la « *Règlementation du financement privé des partis politiques* », la « *Relecture de la loi sur les libertés d'association* », et le « *Renforcement de la supervision des activités politiques et associatives* ».

De l'**Adoption d'une nouvelle constitution**. Telle que prévue à l'Axe 2, Pilier 3 du PA-SD, la nouvelle constitution devrait être adoptée d'ici le 31 décembre 2024. Durant le premier semestre de 2024, l'information reçue de la Direction Générale de la Promotion de la Citoyenneté et de la Paix fait état de l'existence d'une feuille de route du processus transmise au Ministre de la Justice, des Droits Humains et des Relations avec les Institutions pour validation et mise en place de la commission constitutionnelle chargée de la rédaction de l'avant-projet de constitution. Par contre, une révision de la Constitution du 02 juin 1991 a eu lieu en 2023<sup>49</sup> sur fond de polémique autour du processus de relecture au motif que toutes les composantes de la société burkinabè ne sont pas prises en compte, comme l'exige le contexte sociopolitique actuel du point de vue de certains acteurs. Ces derniers s'interrogent donc sur le caractère consensuel de la réforme<sup>50</sup>. Bien plus, d'autres, contrairement à l'avis du Conseil constitutionnel<sup>51</sup>, soutiennent que cette révision constitutionnelle est intervenue en violation de l'article 165 de la Constitution, aux termes duquel « *Aucune procédure de révision de la Constitution ne peut être initiée : lorsqu'il est porté atteinte à l'intégrité du territoire (...)* ». A la suite de cette révision

<sup>49</sup> <https://lefaso.net/spip.php?article126954>

<sup>50</sup> Nous pensons par exemple aux acteurs politiques dont les activités sont jusque-là suspendues.

<sup>51</sup> [https://www.conseil-constitutionnel.gov.bf/fileadmin/user\\_upload/decision\\_2024-01-cc\\_sur\\_la\\_verification\\_du\\_respect\\_de\\_la\\_procedure\\_de\\_revision\\_de\\_la\\_constitution\\_pour\\_l\\_adoption\\_de\\_la\\_loi\\_constitutionnelle\\_n\\_45\\_alt\\_du\\_30\\_12\\_03\\_portant\\_revision\\_de\\_la\\_constitution.pdf](https://www.conseil-constitutionnel.gov.bf/fileadmin/user_upload/decision_2024-01-cc_sur_la_verification_du_respect_de_la_procedure_de_revision_de_la_constitution_pour_l_adoption_de_la_loi_constitutionnelle_n_45_alt_du_30_12_03_portant_revision_de_la_constitution.pdf)

constitutionnelle, on note aussi l'adoption (par les assises nationales) et la signature (par le Chef de l'Etat) d'une version modifiée de la Charte de la Transition, lors des assises nationales du 25 mai 2024<sup>52</sup>. De fait, on pourrait sans doute s'interroger sur l'opportunité d'une nouvelle constitution, vu que la dernière révision constitutionnelle et la Charte modifiée semblent avoir pris en compte les innovations majeures.

De la **Révision du code électoral**. Selon les indicateurs de l'Axe 2 du Pilier 3 du PA-SD, le nouveau code électoral devait être disponible au plus tard en décembre 2023. Le constat est qu'à la date du 30 juin 2024, cette réforme est toujours au stade d'avant-projet de loi. En effet, dans le cadre de son action de suivi, le Cidoc a pu accéder à un extrait des changements opérés, ainsi que les conclusions d'un cadre de concertation entre la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI) et le MATDS, contenant plusieurs recommandations favorables à une refonte. Malgré que les discours officiels<sup>53</sup> ne soient pas favorables à l'organisation des élections avant cinq ans<sup>54</sup>, nous constatons néanmoins un début d'exécution de cette réforme, contrairement à d'autres réformes relatives aux élections.

De l'**Institution d'un plafonnement des dépenses des campagnes électorales, la Refonte du fichier électoral et la Règlementation du financement privé des partis politiques**. Conformément aux indicateurs inscrits dans le PA-SD, le texte de la réforme sur le plafonnement des dépenses de campagnes électorales devait être disponible au plus tard en décembre 2023. Il ressort du suivi effectué qu'à la date du 30 juin 2024, aucun texte y relatif n'est disponible au grand public burkinabè. Il en est de même pour la **Refonte du fichier électoral et la Règlementation du financement privé des partis politiques**. Cela est peut-être dû au fait que la question des élections a été reléguée au second rang durant les vingt-un (21) mois passés de la transition, au regard de la situation sécuritaire qui constitue jusque-là le thermomètre pour un retour à l'ordre constitutionnel normal. Suivant cette hypothèse, la prorogation de l'échéance de la transition de cinq (05) ans, à travers la Charte de la transition modifiée, pourrait encore retarder la mise en œuvre des actions en lien avec les élections en ce sens que jusque-là ces types de réformes paraissent inopportunes pour l'instant aux yeux du gouvernement et de certains acteurs tant dans les discours que dans les faits. Par ailleurs, la suspension des activités des partis politiques<sup>55</sup> pourrait rendre ces réformes difficiles à mettre en œuvre ; d'autant plus qu'elles nécessitent l'implication des acteurs politiques qui ne peuvent participer que lorsqu'ils ont mandat de leurs militants ou instances. D'ailleurs, la levée de cette suspension aurait été réitérée par des regroupements de partis politiques comme condition sine qua non de leur participation aux dernières assises nationales.

De la **Relecture de la loi sur les libertés d'association**. A l'instar des réformes abordées précédemment, la version relue de cette loi devait être disponible au public burkinabè au plus tard en décembre 2023. Malheureusement, le constat qui se dégage, au 30 juin 2024, fait état un projet de relecture de la loi sur les libertés d'association disponible au grand public. Cette action connaît alors un début d'exécution. Mais, il est important de relever le retard dans la mise en œuvre de cette réforme bien que le MATDS entend intensifier le processus courant 2024<sup>56</sup>.

---

<sup>52</sup>[https://www.sig.gov.bf/details?tx\\_news\\_pi1%5Baction%5D=detail&tx\\_news\\_pi1%5Bcontroller%5D=News&tx\\_news\\_pi1%5Bnews%5D=1832&cHash=afb8ddaea2be62f10e92420ec40b5b4b](https://www.sig.gov.bf/details?tx_news_pi1%5Baction%5D=detail&tx_news_pi1%5Bcontroller%5D=News&tx_news_pi1%5Bnews%5D=1832&cHash=afb8ddaea2be62f10e92420ec40b5b4b)

<sup>53</sup> Voir les trois discours (DEOP : discours d'engagement et d'orientation politique et les 2 DSN : discours sur la situation de la nation) du premier ministre devant l'Assemblée législative de la Transition (ALT).

<sup>54</sup> Cf. Article 22 de la Charte de la transition modifiée.

<sup>55</sup> Voir Communiqué N°3 du MPSR 2 à sa prise du pouvoir.

<sup>56</sup> <https://www.leconomistedufaso.com/2024/02/26/administration-territoriale-et-securite-le-ministere-interroge-sa-contribution-sur-les-reformes-institutionnelles/>

Du **Renforcement de la supervision des activités politiques et associatives**. Relativement à cette réforme, deux indicateurs retiennent notre attention dans le cadre du suivi : le *Nombre d'OSC suivies* : 400 ; et la *Proportion des partis et formations politiques suivis* : 100%. A la date du 30 juin 2024, aucune action n'a été enregistrée au sujet de ces deux indicateurs. Cependant, au titre de 2024, le MATDS entend mener des actions de consolidation de la réforme relative au régime juridique des partis et formations politiques.<sup>57</sup>

Parmi ces sept (07) réformes auxquelles s'intéresse notre action de suivi, aucune n'est effectivement réalisée, même si l'échéance d'une de ces réformes court toujours (**la nouvelle constitution**). Seules deux (02) réformes/actions, dont les documents devaient être disponibles au plus tard fin 2023 et celle précédemment citée, ont connu véritablement un début d'exécution. En effet, il existe des avant-projets de **modification du Code électoral** et de relecture de **loi sur les libertés d'association**. Toutefois, ces avant-projets de lois ne sont pas accessibles au grand public.

## 2. *Promouvoir la bonne gouvernance administrative et moderniser l'Etat*

Sous cet objectif stratégiques, le suivi porte sur trois (03) réformes/actions majeures dont la « *Finalisation du redécoupage administratif du territoire* », la « *Dépolitisation de l'administration publique et promouvoir le mérite* », et la « *Suppression des institutions non indispensables* », conformément au PA-SD.

De la **Finalisation du redécoupage administratif du territoire**. L'action de suivi, a permis de constater que cette action n'a, jusque-là, pas connu un début d'exécution ; et pourtant un « projet de loi sur le découpage territorial » devait être disponible en 2023. Alors, on pourrait légitimement s'interroger sur le motif du retard. En effet, les défis liés à la mise en œuvre de cette réforme n'ont pas été relevés par le ministère en charge. Par contre, ils avaient été brièvement abordés lors de notre activité de "Dialogue d'Experts" en janvier 2024. Selon un des panélistes, cette action serait inopportune au cours de la transition du simple fait que : d'une part, la réforme est purement politique, et d'autre part, une partie du territoire continue d'échapper au contrôle de l'Etat. A cette allure, nous pouvons être tentés de croire au propos de ce panéliste, d'autant plus que ce dossier semble ne pas bouger depuis l'adoption du PA-SD en janvier 2023.

De la **Dépolitisation de l'administration publique et la promotion du mérite**. Le 16 mars 2023, la loi N°002-2023/ALT portant renforcement de la neutralité politique et de la méritocratie dans l'administration publique a été adoptée à l'Assemblée Législative de Transition. De ce fait, notre suivi porte sur la « *Proportion des nominations aux hautes fonctions de l'Etat respectant les critères définis* ». En 2024, cette proportion devrait atteindre 75%, soit 50% de plus que 2023 (25%). Au stade actuel, nous n'avons aucune information par rapport à cet indicateur. En effet, selon l'alinéa 2 de l'article 14 de la loi « *Les recrutements, nominations et promotions des agents publics obéissent à des critères liés à leurs compétences, à leurs aptitudes professionnelles, à la probité et à l'intégrité.* ». L'appréciation de cette disposition pouvant être subjective (car faite par des humains), on peut s'interroger sur sa contribution véritable à résoudre le problème de la complaisance dans *le recrutement ou les nominations aux hautes fonctions de l'Etat*. Qu'à cela ne tienne, lors d'un entretien au cours du mois de mai 2024 au MFTPS, il ressort qu'un projet de décret d'application de la *Loi N°002-2023/ALT portant renforcement de la neutralité politique et de la méritocratie dans l'administration publique* a

---

<sup>57</sup> Idem.

été soumis au Conseil des Ministres qui y a fait des observations.<sup>58</sup> L'adoption et l'application de ce décret donneraient certainement effet au suivi de l'indicateur.

De la **Suppression des institutions non indispensables**. Il en était prévu la suppression d'une seule institution en 2023. En revanche, le constat fait état de la suppression de trois (03) institutions jugées non indispensables, suite aux conclusions des « *Journées d'échanges* »<sup>59</sup> entre l'ALT et les forces vives de la Nation dans les 13 régions du Burkina Faso. Cette suppression fut actée à travers l'adoption, par l'ALT, de la version consolidée de la Constitution le 30 décembre 2023<sup>60</sup> (votée par 64 voix pour, 05 abstentions et 01 contre). Il s'agit en l'occurrence de la suppression du « Médiateur du Faso », de la « Haute Cour de Justice » et du Conseil Economique et Social (CES). Le contexte financier marqué par la rareté des ressources due à la crise économique que vit le pays du fait de l'instabilité politico-sécuritaire et de certaines sanctions de la communauté internationale ont certainement motivé cette action. Par ailleurs, il est acté par la même occasion le remplacement du 'Médiateur du Faso' et du 'CES' par une nouvelle institution dénommée « Conseil National des Communautés (CNC) » à qui leurs attributions et missions ont été conférées. A la date du présent rapport, il n'y a jusque-là pas d'information publique au sujet de la création de cette nouvelle institution.

Ainsi, sur les trois (03) réformes inscrites sous cet objectif, une (01) seule a été réalisée à plus de 100% (**Suppression des institutions non indispensables**). Les deux autres n'ont pas encore connu un début d'exécution.

### 3. Renforcer la décentralisation et la bonne gouvernance locale

Sous cet objectif, notre suivi a concerné trois (03) réformes/actions majeures prévues à l'Axe 2 du Pilier 3 du PA-SD. Il s'agit précisément de – l'*Amélioration de la gouvernance des collectivités territoriales* – de la *Réforme du code des collectivités territoriales* – et de la *Poursuite du développement des économies locales*.

De l'**Amélioration de la gouvernance des collectivités territoriales**. En lien avec cette action, il est envisagé le suivi de la tenue régulière des sessions ordinaires des délégations spéciales (DS) – ayant remplacé les conseils des collectivités territoriales dissouts en début 2022 à la suite du premier coup d'Etat<sup>61</sup> – dans les délais requis, soit au total 1 484 sessions de délégation spéciale par an, à partir de 2023. La collecte des données auprès des services du MATDS n'a pas permis de disposer de statistiques de 2023. Il est ressorti d'un entretien avec le SP/CONAD que les données de 2023 et 2024 sur cet indicateur ne sont pas encore disponibles car le traitement et l'analyse des données se font en années N+1. De ce fait, le public burkinabè ne pourrait disposer des statistiques de 2023 qu'à partir de décembre 2024 et celles de 2024 à partir de décembre 2025. Toutefois, pour ce qui est des données de 2022, il est évident que très peu de CT ont pu tenir leurs sessions en raison du contexte sociopolitique (coup d'Etat, dissolution des conseils des collectivités territoriales). Les DS ayant été mises en place en août 2022 et formées sur leur travail jusqu'en novembre, seules quatre (04) ont pu tenir régulièrement leurs sessions dans les délais, conformément aux textes. Au-delà des efforts de suivi de la tenue régulière des sessions des DS, d'autres actions sont à mettre à l'actif du MATDS dans le but

---

<sup>58</sup> Rapport de l'entretien individuel du 22 mai 2024 avec le Secrétaire Général du Ministère de la Fonction Publique, du Travail et de la Protection Sociale.

<sup>59</sup> [https://lefaso.net/IMG/pdf/rapport\\_synthese\\_jer.pdf](https://lefaso.net/IMG/pdf/rapport_synthese_jer.pdf)

<sup>60</sup> <https://www.aa.com.tr/fr/afrique/burkina-faso-le-parlement-autorise-la-r%C3%A9vision-de-la-constitution/3096650>

<sup>61</sup> En vertu du Décret N°2022-0118/PRES/TRANS/PM/MATDS/MEFP portant conditions d'installation, composition, organisation, attributions et fonctionnement de délégation spéciale dans une collectivité territoriale

d'améliorer la gouvernance des collectivités territoriales. Il s'agit en l'occurrence de l'Initiative « commune modèle » qui vise à accroître la capacité des CT dans la délivrance des services de qualité aux populations et booster le développement à la base, ainsi que l'adoption d'un décret portant création, attributions, organisation et fonctionnement de l'Autorité nationale de coordination du foncier (ANCF). Par contre, une étude commanditée par le PNUD<sup>62</sup> relève le défi des pratiques corruptrices qui gangrènent la gouvernance locale. Cette étude démontre, à travers les résultats de l'évaluation du système d'intégrité local, que près de 45% des CT sont intègres en matière de corruption au Burkina Faso (soit 55% de CT non intègres).

De la **Réforme du code général des collectivités territoriales (CGCT)**. En effet, selon l'indicateur de suivi, le nouveau CGCT devait être disponible au plus tard en décembre 2023. A ce jour, il n'existe qu'un draft du CGCT contenant les amendements du Comité Technique de Vérification des Avant-projets de Loi (COTEVAL) après examen. Conformément à la procédure de validation, les amendements apportés au document par le COTEVAL sont en cours de prise en compte, et le document sera transmis par la suite en Conseil des ministres pour examen, puis à l'ALT pour adoption. Selon le SP/CONAD, la lenteur dans l'adoption du code s'explique par le caractère participatif et inclusif du processus d'élaboration. Celle-ci se traduit par l'implication de plusieurs parties prenantes en l'occurrence le COTEVAL<sup>63</sup> qui reçoit beaucoup de projets de lois à examiner.

De la **Poursuite du développement des économies locales**. Par rapport à cette action, l'indicateur suivi porte sur la « *part des ressources propres de l'Etat dans le budget des collectivités territoriales* » qui doit passer de 10% en 2023 à 15% en 2024. Selon l'angle de lecture du SP/CONAD, cet indicateur de 15% est atteint depuis 2021. En effet, les données fournies au Cidoc par cette structure indiquent que l'indicateur était de 15,30% en 2021 et de 15,53% en 2022 contre 9,5% et 11,66% respectivement pour les années 2019 et 2020. Cela s'explique par le fait que la clé de lecture de la part des ressources propres de l'Etat dans le budget des collectivités territoriales ait connu un changement. Désormais, la formule de calcul tient compte des dotations en matériels et la prise en charge salariale des ressources humaines transférées aux collectivités, en plus des dotations financières. Dans l'optique du développement des économies locales, les travaux d'une loi de programmation de la décentralisation sont en cours au MATDS pour l'accroissement des ressources financières des CT. Dans cette même veine, un cadre de concertation entre l'Agence nationale pour le développement des collectivités territoriales (ADCT) et les Partenaires techniques et financiers (PTF) du développement local est institué, mais fonctionne à l'informel faute d'un acte administratif devant consacrer son existence. Le MATDS prévoit donc la formalisation de ce cadre par arrêté. Ce cadre devrait – faciliter le dialogue permanent entre les acteurs de mise en œuvre – servir de plateformes de plaidoyer pour la mobilisation des ressources et – assurer la redevabilité auprès des PTF en vue de créer un climat de confiance mutuelle entre les acteurs. En plus de l'existence d'un décret sur le Partenariat Public-Privé (PPP), il est prévu dans l'avant-projet portant CGCT la possibilité que les CT recourent à l'actionnariat populaire locale.

En somme, sur les trois (03) réformes/actions suivi, une (01) seule a concrètement été réalisée. Néanmoins, l'évolution de la mise en œuvre des différentes réformes et actions de cet objectif est satisfaisante ; car les autres réformes/actions connaissent un début d'exécution. Le seul bémol réside dans le respect des délais d'exécution.

---

<sup>62</sup> <https://lefaso.net/spip.php?article128299>

<sup>63</sup> Le draft du CGCT a été soumis au Comité Technique de Vérification des Avant-projets de Loi (COTEVAL) en décembre 2023 qui vient de l'examiner.

#### 4. Défis/difficultés rencontrés et perspectives de mise en œuvre des réformes

Pour une appréciation objective du taux de réalisation des réformes, le Cidoc s'est intéressé aux défis et difficultés que rencontrent les institutions et structures de mise en œuvre lors des entretiens et focus groups. Voici la substance de quelques réactions recueillies auprès de trois ministères en charge des réformes concernées par le suivi :

Institution/ Structure	Défis/Difficultés rencontré(e)s	Perspectives
MJDHRI	« Le défi majeur dans la mise en œuvre des réformes concernant le MJDHRI est le manque de ressources. Le ministère a été résilient et a pu mettre en œuvre les réformes ; cependant, il aurait pu mieux faire s'il avait plus de ressources. »	
MFPTPS	« Dans le cadre de la mise en œuvre des actions, le Ministère rencontre des difficultés en matière de dotation en ressources. Par ailleurs, on note le fait que certains agents publics ne respectent pas les horaires de travail et d'autres s'absentent irrégulièrement de leur poste de travail sans que cela ne soit signalé à temps... Par exemple, à l'issue de l'opération de recensement des agents publics de l'Etat, il ressort que des agents décédés depuis des années continuaient de percevoir leurs salaires. »	« En perspective, le Ministère veut discipliner les agents de la fonction publique car ils ont un grand impact sur les populations. Le Ministère entend aussi travailler au respect des horaires de travail par les agents de l'Etat, en modernisant le système d'information des ressources humaines et en mettant en place un dispositif de contrôle des agents de l'Etat au moyen de la digitalisation de certains services. Le Ministère sera plus rigoureux dans la réédition des comptes en mettant l'accent sur la performance des administrations. Ce qui nécessite des évaluations (chercher à savoir ce qui n'a pas marché et voir ce qui peut être amélioré). Par ailleurs, l'objectif du Ministère est d'organiser l'administration de sorte à ce qu'il y ait une cohérence entre l'organisation et les exigences du budget programme. Cette action vise à améliorer la performance des directions. »
SP/CONAD (MATDS)	« Notre défi majeur de mise en œuvre des réformes et actions est essentiellement la lenteur du processus de validation des avant-projets de loi qui se traduit par la non-adoption [à ce jour] du CGCT et de la stratégie nationale de la décentralisation, et la non-opérationnalisation de la base de données pour le suivi des indicateurs de la décentralisation. »	« Nous avons en perspective, l'adoption des différentes lois et leur vulgarisation pour une appropriation populaire de la décentralisation en vue de favoriser la mise en œuvre desdites réformes ; d'autant plus que les populations ne seront plus réticentes mais seront plutôt enclins à accompagner l'implémentation des réformes. »

**Nota Bene :** De ces données, on retient en substance que les défis et/ou difficultés de mise en œuvre des réformes et actions sont d'ordre opérationnel et financier. En effet, selon la plupart des institutions et structures chargées ou impliquées dans l'implémentation des réformes, le défi majeur auquel elles sont confrontées est l'insuffisance des ressources financières ; ce qui entrave l'aboutissement de certaines de leurs actions. Elles pointent du doigt par ailleurs la lenteur des procédures de validation des documents de réformes intersectorielles impliquant à la fois plusieurs ministères. A l'analyse ce défi s'apparente plutôt à une planification opérationnelle de mise en œuvre des réformes/actions qui ne tient forcément pas compte des deadlines affectés aux indicateurs de résultat dans le PA-SD.

## C. Perceptions de certains citoyens burkinabè sur la mise en œuvre du PA-SD

### 1. Du PA-SD et sa mise en œuvre

Il ressort de l'appréciation globale des acteurs entendus que le PA-SD, en tant que feuille de route du gouvernement de transition, constitue un document bien rédigé, réfléchi et élaboré, facile à exploiter et permettant de suivre la marche de la transition. Mais du point de vue de son implémentation, ces citoyens relèvent des insuffisances dans la mise en œuvre du PA-SD et un déphasage entre certaines actions/réformes qui y sont inscrites avec l'orientation des autorités actuelles, ce qui fait que certains indicateurs paraissent caducs. Ils soulignent aussi un déséquilibre entre les moyens déjà déployés et les résultats. Dans la même veine, ils font remarquer le manque de rigueur dans la hiérarchisation et la mise en œuvre des priorités (piliers). Un constat qui semble donner force à une des conclusions de notre étude des perceptions (réalisée en décembre 2023) relative à la priorisation en termes d'urgence des différents piliers du PA-SD.<sup>64</sup>

Les perceptions des acteurs entendus ont porté spécifiquement sur les quatre (04) piliers du PA-SD. Sur le plan de la lutte contre le terrorisme et la restauration de l'intégrité territoriale (Pilier 1), pendant que certains saluent les efforts qui sont consentis par le gouvernement pour lutter efficacement contre le terrorisme et restaurer l'intégrité du territoire [création des Brigades d'intervention rapide (BIR), des Groupements d'unités mobiles d'intervention (GUMI) et des détachements militaires ; la revue de la stratégie de l'armée qui passe à l'offensive ; l'acquisition de la logistique militaire, etc.]<sup>65</sup> ; d'autres par contre estiment que cette lutte est au stade embryonnaire, au regard des insuffisances constatés et l'ampleur du phénomène malgré les moyens de lutte déployés par les autorités actuelles.<sup>66</sup> Au titre de la réponse gouvernementale à la crise humanitaire (Pilier 2), les avis de nos cibles sont également partagés. Il ressort des entretiens que l'ampleur de la situation humanitaire fait que les acteurs ont du mal à s'accorder sur l'appréciation de ce pilier. Néanmoins, ils s'accordent sur le fait qu'il y a des acquis (le retour progressif de certaines PDI dans leurs localités d'origine, l'insertion socioprofessionnelle de PDI, la distribution de vivre, etc.)<sup>67</sup>, même s'ils déplorent une mauvaise gestion et coordination de l'aide humanitaire ; ce qui détériore la collaboration entre l'Etat et des acteurs privés qui y interviennent (notamment les OSC et ONG humanitaires)<sup>68</sup>.

---

<sup>64</sup> « Dans une sorte de hiérarchisation des actions pour le gouvernement de transition selon l'urgence, la majorité des répondants positionne la refondation de l'Etat et l'amélioration de la gouvernance en dernière place, à la suite de la *lutte contre le terrorisme et la restauration de l'intégrité du territoire*, suivie successivement de la *réponse à la crise humanitaire*, et de la *réconciliation nationale et la cohésion sociale*. » (Voir le Résumé exécutif de l'Etude des perceptions : <http://centrecitoyen.org/etude-des-perceptions-sur-linadequation-entre-le-pa-sd-pilier-3-axe-2-et-les-besoins-attentes-des-populations/> )

<sup>65</sup> « C'est un pilier important pour les gouvernants actuels. Il y a eu des réformes au niveau de l'armée telles que la création des Brigades d'Intervention Rapide (BIR), des Groupement d'unités mobiles d'intervention (GUMI), des détachements militaires et la revue de la stratégie de l'armée. Par ailleurs, il semble avoir une amélioration du point de vue logistique (acquisition de logistiques militaires). De ce fait, nous avons quitté de la passivité à l'action (l'offensive au lieu de la défensive). Ces réformes sont fortes appréciables mais il y a des insuffisances dans la mise en œuvre, du fait que l'on s'en sort difficilement. » Extrait du propos d'un acteur d'OSC.

<sup>66</sup> « Cela peut être un jugement de valeur, mais pour ma part, partant du PA-SD, la lutte contre le terrorisme n'a pas encore été amorcée à plus forte raison la restauration du territoire. Lutter contre les terroristes est une chose et lutter contre le terrorisme en est une autre. La lutte contre le terrorisme est un leurre car les actions sont dispersées et non efficaces. Nous sommes en train d'exacerber l'occupation du territoire. » Extrait du propos d'un Chercheur en Communication et Sécurité.

<sup>67</sup> Voir Bilan de la Transition, Action humanitaire, page 18

<sup>68</sup> « En matière humanitaire, des efforts sont consentis avec des acteurs étrangers mais il faut une bonne coordination entre les acteurs pour qu'il n'y ait pas de doublons dans la distribution des biens et des personnes qui

S'agissant de la refondation de l'Etat et l'amélioration de la gouvernance (Pilier 3), tandis que certains acteurs étatiques (MATDS, MFPTPS, MJDHRI) de mise en œuvre des réformes se réjouissent des résultats jusque-là engrangés<sup>69</sup>, des acteurs de suivi (OSC, Classe politique) restent insatisfaits quant à la conduite des réformes. Ils décrient certains manquements aux principes démocratiques (ex. la suspension *sine die* des partis politiques...)<sup>70</sup> et d'Etat de droit (ex. restrictions des libertés individuelles jugées illégales par la cour d'appel de Ouagadougou...)<sup>71</sup> que le gouvernement est censé respecter dans le processus de refondation. Ces derniers sont donc perplexes et dubitatifs quant à la popularité et de la pérennité de ces réformes.

Pour ce qui est du chantier de la réconciliation nationale et de la cohésion sociale (Pilier 4), les efforts du gouvernement sont reconnus eu égard à l'évolution de certains dossiers de justice et la régularisation de la situation des femmes des garderies populaires sous la révolution. Par contre, la majorité des acteurs entendus sur ce Pilier fustigent l'exclusion de certaines couches de la société, en l'occurrence les partis politiques.<sup>72</sup> Ils relèvent aussi les discours de haine<sup>73</sup> et de stigmatisation, actes défavorables à la réconciliation nationale et la cohésion sociale.

En résumé, on retient que d'énormes efforts sont consentis par le gouvernement dans le cadre de la mise en œuvre des réformes et actions prévues dans le PA-SD en général et à l'Axe 2 du Pilier 3 en particulier, eu égard aux multiples actions menées. Cependant, certains acteurs entendus restent perplexes et dubitatif quant aux résultats et les effets réels de l'action gouvernementale sur la vie des citoyennes et citoyens burkinabè, compte tenu de la situation socio-économique du pays.

## 2. Des défis constatés et moyens de mitigation proposés

Les cibles de nos entretiens (acteur politique) et focus group (universitaire et acteurs d'OSC) se sont prêtés à l'exercice d'identification des défis de mise en œuvre du PA-SD, tout en proposant des pistes de mitigation. Ci-dessous, quelques données brutes recueillies :

Acteurs	Défis/Difficultés constaté(e)s	Moyens de mitigation
Universitaire	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Défi de financement des actions ;</li> <li>- Défi de contingentement et de collaboration ;</li> <li>- Contextualisation des réformes suivant la globalisation et la mondialisation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rationaliser les moyens</li> <li>- Contextualiser et hiérarchiser les priorités</li> <li>- Réunir les énergies sur les priorités</li> <li>- Modérer et pondérer l'expression de notre souveraineté</li> </ul>

n'en ont pas bénéficié. Il y a souvent des communautés hôtes qui sont plus dans le besoin que les personnes déplacées internes (PDI), ce qui fait qu'on se demande comment est organisée l'intervention humanitaire. Le contexte de chaque localité doit être analysé pour voir qui est vraiment dans le besoin : PDI ou communautés hôtes. On déplore les incompréhensions entre l'Etat et les acteurs étrangers comme la Représentante des Nations Unies lorsque l'on connaît le rôle de ces organisations dans le contexte de la crise. » Extrait du propos d'un acteur d'OSC.

<sup>69</sup> Eu égard aux actions comme la révision de la constitution, adoption de textes sur le statut de la magistrature, la dépolitisation de l'administration, la relecture du code électoral (en cours), la relecture du code général des collectivités territoriales (en cours), etc.

<sup>70</sup> La suspension jusque-là des activités des partis politiques.

<sup>71</sup> Restriction des libertés individuelles et collectives, suspension de certains médias, ...

<sup>72</sup> « La classe politique est mise en marge des processus de réforme du fait que ces activités restent suspendues. Certains acteurs politiques participent en tant que citoyens et d'autre sont réduits au silence au regard des menaces ou représailles que toute prise de position publique pourrait engendrer/susciter au sein de la population et de la société civile, fervent soutien de la transition. » Extrait du propos d'un acteur politique burkinabè.

<sup>73</sup> Qualification de certains citoyens d'apatrides et d'autres de patriotes.

<b>Acteurs de la société civile</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Faible rationalisation des actions ;</li> <li>- Faible implication de la population, de la classe politique et la société civile ;</li> <li>- Manque de modération des gouvernants dans leurs actions.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rationaliser les actions du gouvernement ;</li> <li>- Rester modéré ;</li> <li>- Accepter les divergences d'opinions (critiques constructives).</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Défi de soutenabilité et de durabilité de certaines actions ;</li> <li>- Faible implication de la population ;</li> <li>- L'inadaptabilité de certaines approches d'intervention.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Relire le PA-SD afin de mettre les actions en phase avec les nouvelles orientations</li> <li>- Adapter les approches d'intervention au fur et à mesure</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Manque d'harmonisation des approches de la lutte contre le terrorisme avec le Mali et le Niger ;</li> <li>- La non priorisation des objectifs ;</li> <li>- L'ouverture de plusieurs fronts à la fois alors que l'objectif premier reste la sécurité ;</li> <li>- La non implication de tous les acteurs.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Harmoniser les approches de lutte contre le terrorisme dans les trois (03) pays de l'AES ;</li> <li>- Prioriser les objectifs ;</li> <li>- Impliquer tous les acteurs à l'édification de la Nation et la consolidation des acquis.</li> </ul>
<b>Acteur politique</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La non inclusion des acteurs politiques dans la mise en œuvre des réformes ;</li> <li>- L'auto-censure des acteurs politiques au regard des menaces à leur endroit ;</li> <li>- L'ouverture de plusieurs fronts à la fois donnant lieu à des dérives au sein du gouvernement ;</li> <li>- Le rétrécissement de l'espace civique.</li> </ul>	<p>Le président doit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- garder la tête sur les épaules et rester concentrer sur la lutte contre le terrorisme. Ne pas ouvrir plusieurs fronts à la fois et faire attention à son entourage ;</li> <li>- aller à la réconciliation nationale, vu les menaces de lynchage adressés aux acteurs politiques et à certains citoyens par d'autres citoyens ;</li> <li>- mettre fin aux comportements de clivage du peuple en patriote et apatride afin d'aller ensemble à la refondation de l'Etat pour le bonheur de tous.</li> </ul>

Au-delà des défis d'ordre opérationnel mentionnés plus haut par les institutions/structures étatiques de mise en œuvre, ces acteurs relèvent des défis d'ordre stratégique et opérationnel. Pour eux, l'Exécutif semble disperser son énergie à travers les multiples chantiers ouverts à la fois et la mise à l'écart d'une partie des ressources humaines nécessaires dans la marche vers la refondation de l'Etat, l'amélioration de la gouvernance et le développement endogène. C'est pourquoi, ils estiment indispensable que les autorités actuelles œuvrent à rationaliser les moyens/ressources disponibles, harmoniser ou redéfinir les priorités et impliquer l'ensemble des acteurs (population, OSC et classe politique) pour des actions concertées et des réformes consensuelles.

### *3. De la participation citoyenne aux réformes*

Au cours de la période de collecte des données, les différentes parties prenantes (population, société civile et classe politique) du suivi des réformes se sont prononcées sur leur implication et leur participation aux réformes inscrites dans le PA-SD en général, et celles prévues à l'Axe 2 du Pilier 3 en particulier. Sur la question, les avis sont partagés, que ce soit au niveau national ou local. Pendant que certaines participant-e-s de nos activités (dialogue d'Expert, fora de débat citoyen, entretiens et focus groups) ont des propos nuancés à ce sujet, d'autres se sont montrées très tranchées en qualifiant la population, la société civile et la classe politique d'observateurs et

de suivistes<sup>74</sup>. En général, pour la plupart des acteurs d'institutions étatiques de mise en œuvre ou impliquées dans le processus des réformes et certains acteurs d'OSC, la population et la société civile seraient directement et indirectement impliquées à travers divers mécanismes tels que les séances d'informations et de sensibilisations, mais aussi par l'intermédiaire de l'ALT<sup>75</sup>. Par contre, il ressort clairement que la suspension des activités des partis politiques constitue un véritable obstacle à l'implication et la participation de la classe politique. Cet argument est surtout soutenu par les acteurs d'OSC et la classe politique elle-même.

Au plan sectoriel, toutes les institutions étatiques s'accordent sur le principe de l'implication et la participation des différentes parties prenantes sociopolitiques aux réformes. Pour le SP/CONAD, les processus de réforme sont souvent très longs de sorte que certains acteurs oublient leur participation avant l'aboutissement ou l'adoption du document final. Faisant référence à la révision du CGCT, il souligne que cette réforme constitue la matérialisation du cycle III du processus de décentralisation au Burkina Faso, enclenché depuis l'arrivée au pouvoir de Roch Marc Christian KABORE en 2016. Ce processus a donc, depuis son entame, impliqué les acteurs locaux y compris la société civile et la classe politique actuelle. A son niveau, le MFPTPS affirme avoir associé, jusque-là, les parties prenantes dans toutes ses actions de réforme. En effet, « *Nous veillons toujours à ce que les documents de réforme soient le fruit d'une co-production des parties prenantes. Par exemple dans le processus d'élaboration de la loi sur la dépolitisation de l'administration, nous avons travaillé avec des OSC et des présidents de partis politiques. A cela s'ajoute les interventions des acteurs politiques siégeant à l'ALT dans le cadre de l'adoption de ladite loi. En outre, nous faisons souvent recours à des personnes ressources ou Experts (citoyens) sur des thématiques en discussion en vue de bénéficier de leurs expertises.* » (Propos du SG du MFPTPS). Mieux, ces institutions n'ont pas manqué d'indiquer que conformément aux processus de validation et d'adoption des lois à l'Assemblée, il est exigé la soumission concomitante aux projets de loi, les listes de présence des différentes parties prenantes impliquées avant examen. A en croire ces deux acteurs étatiques, on peut conclure, a priori, que les parties prenantes aux différentes réformes sont informées, consultées et concertées à travers des processus participatifs et inclusifs aussi bien au niveau national que local.

Malheureusement, des perceptions<sup>76</sup> recueillies, il résulte un faible **niveau d'implication et de participation** de la population, de la classe politique et de la société civile dans la mise en œuvre des réformes. Cette appréciation tient compte du cadre conceptuel de participation citoyenne et de suivi citoyen de l'action publique<sup>77</sup>. La preuve en est que la majorité (plus de 90%) des participants aux entretiens et focus groups, ainsi qu'aux autres activités de dialogue citoyen (au plan national) et de débat citoyen (au niveau local), à l'exception des agents des institutions de mise en œuvre des réformes, affirment n'ayant jamais été impliqués dans les processus de réforme, ni individuellement, ni collectivement à travers leurs organisations, cabinet ou parti politique. Des interventions des acteurs d'OSC et de la classe politique entendus, il ressort qu'ils sont le plus souvent simplement informés et sensibilisés par rapport à certaines décisions et réformes. Ces acteurs sociopolitiques et professionnels, en grande partie, ne sont réellement pas consultés ou concertés avant la prise de décision. On déduit alors que l'implication et la participation de la population et des OSC sont plus visibles dans la mise

---

<sup>74</sup> C'est-à-dire des acteurs acquis à la cause du gouvernement, sans recul ou analyse préalable.

<sup>75</sup> Organe de la transition qui veille à ce que les attentes et besoins des populations soient pris en compte.

<sup>76</sup> Les acteurs d'OSC et politiques.

<sup>77</sup> Cf. L'échelle de participation citoyenne, page 17.

en œuvre des réformes après validation ou adoption<sup>78</sup> que dans les processus de réflexion sur les réformes à opérer et les décisions à prendre. De ce point de vue, leur implication/participation peut être qualifié de coopération symbolique (*information, sensibilisation et consultation*), conformément à l'échelle de participation.

Pour ce qui concerne spécifiquement le suivi/contrôle citoyen de l'action publique (un autre pan de la participation citoyenne), ce mécanisme est peu connu de la population, de la classe politique et de la société civile, aussi bien au niveau national que local. Aucun de ces acteurs cibles n'a en réalité un mécanisme et un outil spécifique de suivi de l'action publique, connu de la population. Par exemple des fora de débat citoyen, il ressort que 90% des participant-e-s ignorent le concept de CCAP en tant que droit de participation citoyenne actionnable et justiciable. Par conséquent, la majorité de ces acteurs exerce ce droit à minima et en méconnaissance des règles et principes en la matière, pourtant indispensables pour un CCAP impactant. A cela s'ajoute le déficit informationnel lié au contexte de transition actuelle. En effet, pour que le CCAP soit effectif, plusieurs préalables doivent être remplis, dont principalement l'accès permanent à une information suffisante et pertinente relative à l'action publique qui fait objet de contrôle citoyen. L'information est donc l'élément déclencheur du CCAP (un pan de la participation citoyenne). Du moment où l'accès à l'information et aux documents relatifs à certaines réformes et actions en cours est très limité, il serait difficile à la population, à la classe politique et aux OSC d'exercer le CCAP ou de participer aux réformes.

On perçoit alors les défis majeurs d'implication et de participation de l'ensemble des couches sociopolitiques et professionnelles. Toutefois, les efforts d'implication, tels qu'indiqués par les institutions, sont à saluer et à encourager ; compte tenu du fait que l'ensemble de la population, de la société civile et de la classe politique ne peut pas être systématiquement impliqué dans tous les processus de réforme. Qu'à cela ne tienne, le processus de mise en œuvre peut être amélioré en tenant compte des différents groupes sociopolitiques et professionnels en tant que parties prenantes. C'est à ce prix que le gouvernement parviendra à des réformes consensuelles et pérennes.

### III- Conclusion et Recommandations

#### Conclusion

A l'issue du suivi semestriel (Janvier à Juin 2024) de mise en œuvre des réformes du PA-SD en général et de celles prévues à l'Axe 2 du Pilier 3 en particulier, il y a lieu de reconnaître que des efforts sont consentis par le gouvernement en termes des résultats atteints au regard du contexte de crise multidimensionnelles qui influence l'orientation des priorités, mais il n'en demeure pas moins que beaucoup reste à faire. Ce rapport s'est intéressé à un double questionnement central de notre action de suivi de l'action gouvernementale : *Dans quelle mesure les réformes et actions relatives à la refondation de l'Etat et l'amélioration de la gouvernance sont mises en œuvre, conformément au PA-SD ? Et comment les populations y sont impliquées pour la prise en compte de leurs besoins réels et leurs attentes légitimes ?*

Par rapport au premier volet du questionnement, nous sommes parvenus à la conclusion que sur les treize (13) réformes prévues à l'Axe 2<sup>79</sup> du Pilier 3 du PA-SD qui concernent notre

---

<sup>78</sup> « Les populations participent sous diverses formes : en tant que VDS, participation aux manifestations de soutien à la transition, contribution à l'effort de guerre, les populations sont à l'avant-garde la gouvernance de la transition à travers la veille citoyenne. » Extrait du propos d'un acteur politique.

<sup>79</sup> « *Approfondir les réformes institutionnelles et moderniser l'administration* ».

suivi/contrôle citoyen de l'action gouvernementale au cours de cette période de transition au Burkina Faso, deux (2) réformes/actions ont effectivement été mise en œuvre et cinq (5) autres ont connu un début de réalisation. Pour les six (6) réformes/actions restantes, aucune information/donnée y relative n'a été enregistrée dans le cadre du suivi. En conséquence, nous estimons le taux d'exécution à environ 15,40%, sans tenir compte des réformes en cours et du retard dans le respect des deadlines de mise en œuvre des réformes et actions suivies. Quant au second pan du centre d'intérêt de notre action de suivi, nous retenons un faible niveau d'implication et de participation de la population, de la société civile et de la classe politique aux réformes, eu égard au caractère symbolique des mécanismes de participation jusque-là mis en branle (information et sensibilisation). La participation effective demande plusieurs préalables, dont principalement l'accès permanent à une information suffisante et pertinente relative à l'action publique qui fait objet de contrôle et/ou de proposition citoyen(ne)s. Cet accès à l'information a constitué un des défis majeurs auquel le Cidoc a été confronté durant toute la période de suivi, avec un déficit d'information et de documents relatifs aux réformes/actions suivies. Les différents taux d'exécution des réformes auxquels le Cidoc est parvenu sont, en majeure partie, tributaires du déficit informationnel qui a constitué un véritable obstacle dans son action de suivi/contrôle ; ce qui interpelle les institutions et structures de mise en œuvre des réformes à plus d'ouverture et de collaboration.

Ainsi, pour plus d'efficacité des réformes et actions de refondation de l'état et d'amélioration de la gouvernance, des recommandations ont été formulées à l'endroit du gouvernement et spécifiquement aux ministères en charge de l'exécution des réformes et actions visant à « *Approfondir les réformes institutionnelles et moderniser l'administration publique* ».

## **Recommandations**

Les réformes de refondation de l'état et d'amélioration de la gouvernance, requièrent de l'ensemble des acteurs de la chaîne de mise en œuvre des actions efficaces et efficientes pour parvenir à des résultats probants plus consensuels qui survivent à leurs initiateurs. Dans cette optique, les recommandations formulées, lors de nos activités de suivi, sont adressées au gouvernement et spécifiquement aux ministères en charge de l'exécution des réformes et actions visant à « *Approfondir les réformes institutionnelles et moderniser l'administration publique* ».

Les recommandations majeures d'ordre général exhortent le gouvernement à procéder à une ***relecture du PA-SD pour l'adapter aux nouvelles ambitions de la transition, et harmoniser ou redéfinir les priorités sur lesquelles agir pour satisfaire aux attentes des populations*** ; mais aussi travailler à sa vulgarisation (y compris en langues nationales à travers les Radios communautaires) pour une appropriation populaire<sup>80</sup>. Ensuite, suggestion est faite à l'Exécutif de s'inscrire davantage dans une approche de rationalisation des moyens/ressources de l'Etat disponibles et d'œuvrer à impliquer l'ensemble des acteurs (population, OSC et classe politique) dans les processus de mise en œuvre des réformes par des actions concertées, gage de réformes consensuelles et pérennes.

Aux recommandations d'ordre générale s'ajoutent des recommandations spécifiques indexées aux réformes et actions visant à « *Approfondir les réformes institutionnelles et moderniser l'administration publique* », objet de l'action de suivi réalisée par le Cidoc. En ce sens, elles ciblent les institutions ayant la charge de mener les actions articulées autour de trois objectifs

---

<sup>80</sup> Selon l'Etude des perceptions « Seuls 27% de la population enquêtée (soit 864 sur 3154 personnes) connaissent *nommément* le PA-SD et ses quatre piliers. » (Cidoc, 2023)

spécifiques : « Promouvoir la démocratie et la bonne gouvernance politique<sup>81</sup> », « Promouvoir la bonne gouvernance administrative et moderniser l'Etat burkinabè<sup>82</sup> » et à « Renforcer la décentralisation et la bonne gouvernance locale<sup>83</sup> ».

⇒ **Recommandation au Ministère de la Justice, des Droits Humains et des Relations avec les Institutions (MJDHRI) et au Ministère de l'Administration, de la Décentralisation et de la Sécurité (MATDS)<sup>84</sup> :**

- ❖ **Adopter une nouvelle constitution :** Il ressort des propositions que, malgré la récente révision constitutionnelle, des citoyens souhaitent toujours l'adoption d'une nouvelle constitution telle que prévue par le PA-SD. La position, de ces derniers, repose sur le postulat selon lequel la Constitution peut constituer la source première de toutes les instabilités politiques, au regard des faiblesses/insuffisances qu'elle pourrait comporter pouvant impacter la stabilité des institutions, gage de tout développement économique, social et culturel. Dans cette dynamique, *les citoyens interrogés, proposent qu'une nouvelle constitution intègre des dispositions pertinentes qui (a) admettent la procédure d'impeachment du président en cours de mandat pour haute trahison et (b) érigent les coups d'Etat en crime contre la Nation et donc imprescriptible quel que soit le(s) motif(s).*

⇒ **Recommandations au MATDS :**

- ❖ **Renforcer la supervision des activités politiques et associatives :** Pour cette action, les différentes propositions d'actions formulées portent sur la nécessité d'assainir l'environnement politique en renforçant la Charte des partis et formations politiques avec une loi afin de durcir les conditions de leur création et fonctionnement. Une telle réforme devrait avoir pour finalités, entre autres, de limiter le nombre des partis et favoriser la constitution des grands blocs pour réduire le nomadisme et l'entrepreneuriat politique ; et de mettre en place un dispositif/mécanisme opérationnel de suivi des activités des OSC et des partis et formations politiques. En outre, le ministère devrait impliquer davantage le Conseil National des OSC (CNOSC) et les partis politiques dans le processus de réforme.
- ❖ **Réviser le code électoral :** Les recommandations faites en lien avec cette action vont dans le sens de i) rationaliser le coût d'organisation des élections trop onéreux du point de vue des citoyens ; ii) renforcer le dispositif pénal de lutte contre la fraude et la corruption électorale, de sorte à ce que les infractions en matière électorale soient gérées selon la procédure du flagrant délit avec des peines suffisamment dissuasives pour les contrevenants ; iii) instaurer le principe de la parité (homme – femme) sur les listes électorales et veiller à rejeter toute liste qui ne respecterait pas ce principe pour augmenter la représentativité des femmes dans les instances électives de prises de

---

<sup>81</sup> a) Plafonner les dépenses des campagnes électorales ; b) Réglementer le financement privé des partis politiques ; c) Réviser le code électoral ; d) Refondre le fichier électoral ; e) Adopter une nouvelle constitution ; f) Relire la loi sur les libertés d'association ; g) Renforcer la supervision des activités politiques et associatives.

<sup>82</sup> a) Finaliser le redécoupage administratif du territoire ; b) Dépolitiser l'administration publique et promouvoir le mérite ; c) Supprimer les institutions non indispensables.

<sup>83</sup> a) Améliorer la gouvernance des collectivités territoriales ; b) Réformer le code des collectivités territoriales ; c) Poursuivre le développement des économies locales.

<sup>84</sup> La nomenclature de ce ministère a changé depuis l'adoption et la publication du DECRET N°2024-0908/PRES/PM portant composition du Gouvernement érigeant le département de la Sécurité en un ministère plein. On parle désormais de « Ministère de l'Administration Territoriale et de la Mobilité ».

décision ; et iv) engager une révision et une refonte profonde du fichier électoral de façon consensuelle avec l'ensemble des parties prenantes de sorte à avoir leurs avis et contribution effective, et non de façon symbolique.

- ❖ **Règlementer le financement privé des partis politiques** : Il serait judicieux de mettre en place un mécanisme permettant d'assurer la traçabilité de tout financement privé des partis politiques en période de campagne et hors campagne pour identifier les sources illicites surtout dans ce contexte de crise sécuritaire. Dans ce sens, il serait envisageable d'harmoniser cette réforme avec les textes sur le blanchiment des capitaux et financement du terrorisme.
- ❖ **Plafonner les dépenses des campagnes électorales** : Concernant cette réforme, il est suggéré le plafonnement des dépenses de campagnes électorales à travers la mise en place d'un véritable mécanisme de contrôle des comptes de campagne. Cela pourrait être une attribution ad hoc de la Cour des comptes, couplée d'une police des campagnes électorales sur le plan opérationnel.
- ❖ **Finaliser le redécoupage administratif du territoire** : Tenir compte des différentes potentialités de chaque entité territoriale qui sera retenue comme circonscription administrative, de sorte atténuer les inégalités constatées dans le format en cours afin de répondre au mieux aux ambitions politiques actuelles.
- ❖ **Réformer le code général des collectivités territoriales** : Cette réforme devrait surtout rendre stable et légitime les exécutifs locaux en renforçant leur pouvoir. Pour y parvenir, il est suggéré, en plus des innovations déjà inscrites dans l'avant-projet du CGCT<sup>85</sup>, d'intégrer ou annexer au code révisé un mécanisme de vulgarisation, y compris en langues nationales, avec l'implication effective des OSC et radios communautaires, entre autres acteurs locaux. Ce mécanisme également devrait prendre en compte la Vision 2040, la Politique et la Stratégie nationale de décentralisation.
- ❖ **Améliorer la gouvernance des collectivités territoriales** : L'amélioration de la gouvernance des collectivités territoriales pourrait notamment par les actions suivantes : (a) Mener une sensibilisation auprès des acteurs à la base et faire un suivi permanent du processus de gouvernance locale en vue d'interpeller le ministère de tutelle au besoin sur les manquements constatés ; (b) Renforcer régulièrement les capacités des élus locaux par le transfert des compétences techniques que nécessitent leur action ; et (c) Dynamiser les différents cadres de concertation (CCCo, CCP et CCR)<sup>86</sup> pour le développement rural décentralisé.

⇒ **Recommandation au Ministère de la Fonction Publique, du Travail et de la Protection Sociale (MFPTPS) :**

---

<sup>85</sup> Une plus grande autonomie aux collectivités territoriales (CT) ; une harmonisation de la tutelle et du contrôle de la cour des comptes et des autres institutions de lutte contre la corruption dans leur gestion ; une garantie du choix libre des présidents de collectivités qui doivent répondre directement devant leurs électeurs ; et une rationalisation de la taille des collectivités afin de garantir leur autonomie budgétaire.

<sup>86</sup> Cadre de concertation communal (CCCo), Cadre de concertation provincial (CCP) et Cadre de concertation régional (CCR) : [DECRET N°2009-838/PRES/PM/MEF/MATD du 18 décembre 2009 portant création, attributions, composition et fonctionnement de cadres de concertation pour le développement rural décentralisé. JO N°02 DU 14 JANVIER 2010.](#)

- ❖ **Dépolitiser l'administration publique et promouvoir le mérite** : Pour matérialiser cette réforme, le cadre législatif sur la méritocratie dans l'administration publique a été adoptée en mars 2023, devrait être renforcé par une série des mesures, telles que : i) Intégrer une récompense objective des agents méritants de l'administration publique (décorations, gratifications, etc.) ; ii) Elaborer des (nouveaux) critères rigoureux et clairs sur la base desquels se fera désormais la désignation des Directeurs Généraux (DG) et Présidents des Conseils Administrations (PCA) des Sociétés d'Etat et/ou Etablissements publics à caractère industriel et commercial (EPIC) ; iii) Produire un cahier des charges annuel sur la qualité et la neutralité des services publics à respecter par chaque ministère et institution publique ; iv) Elargir les compétences de l'Autorité supérieure de Contrôle d'Etat et de Lutte contre la Corruption (ASCE-LC<sup>87</sup>) au contrôle la neutralité de l'administration et la promotion du mérite dans l'administration sur la base de la nouvelle loi ; v) Assurer un recrutement basé sur les compétence requises aux postes à pourvoir, un encadrement constant et une formation continue des agents publics ; et v) Fixer des objectifs et indicateurs clés de performance aux agents, en vue une évaluation périodique impliquant des sanctions (positives et négatives) quand cela est nécessaire.

⇒ **Recommandation au Ministère de l'Economie et des Finances Publiques (MEFP) :**

- ❖ **Poursuivre le développement des économies locales** : En rapport avec cette action, les citoyens entendus proposent la vulgarisation du Guide sur le Partenariat Public-Privé (PPP) élaboré au profit des collectivités territoriales ; la mise à disposition des collectivités territoriales (CT) des maîtrises d'ouvrages ou des bureaux d'études ; et la poursuite des actions de plaidoyer pour la mise en place ou l'opérationnalisation d'un cadre de concertation formel entre l'Agence nationale d'appui aux collectivités territoriales (ADCT) et les Partenaires techniques et financiers (PTF) pour le financement continu des actions des CT en vue d'impulser le développement local ; ce qui favoriserait la création de guichets d'emprunt opérationnels au profit des CT. Toutefois, cela nécessite la cohérence de la politique nationale de décentralisation avec les politiques foncières.

**Nota Bene** : Il est enfin singulièrement suggéré la signature d'un(e) *accord/charte des forces vives de la nation*, à travers lequel elles s'engageraient à maintenir et préserver les réformes issues de la transition quels que soient les changements de régimes politiques. La signature d'un tel accord requiert au préalable l'implication effective de toutes les parties prenantes aux différentes réformes ; et devrait se faire dans un cadre à l'image des modèles de dialogue politique de la commission constitutionnelle (2017), des états généraux de la justice (2015), en y mettant plus de volonté politique dénuée de tout calcul politicien que le pays a connu.

---

<sup>87</sup> Organe suprême de contrôle administratif interne et de lutte contre la corruption au Burkina Faso. Elle est née en novembre 2015 à la suite de la mutation de l'Autorité supérieure de Contrôle d'État (ASCE) conformément à la nouvelle vision des pouvoirs publics dans la lutte contre le phénomène de la corruption sous toutes ses formes.

## ANNEXES

### Annexe 1. Liste des intuitions et structures étatiques impliquées

Ministères	Structures
Ministère de l'Administration Territoriale, de la Décentralisation et de la Sécurité (MATDS)	Secrétariat permanent de la Conférence Nationale de la Décentralisation (SP/CONAD)
Ministère de la Fonction Publique, du Travail et de la Protection Sociale (MFPTPS)	Secrétariat permanent de la Modernisation de l'administration et de la bonne gouvernance (SP/MABG)
Ministère de la Justice, des Droits Humains et des Relations avec les Institutions (MJDHRI)	Direction Générale de la Promotion de la Citoyenneté et de la Paix (DGPCP)

### Annexe 2. Liste des OSC et partis politiques interviewés

Désignation	Personnes ressources
Centre d'Information, de Formation et d'Etudes sur le Budget (CIFOEB)	Directeur Exécutif
Sud-Gouvernance	Secrétaire Exécutif
Groupe de Recherche-Action sur la Sécurité Humaine (GRASH)	Chargé de programme
Association pour la tolérance religieuse et le dialogue interreligieux (ATR/DI)	Le Communicant

### Annexe 3. Cadre conceptuel du suivi citoyen de l'action publique (SCAP) fondé sur l'Echelle de la participation citoyenne *(Explication des phases et étapes de l'échelle de participation citoyenne présentée à la page 15, ci-dessus.)*

Phase	Description par étape
<b>Non-participation citoyenne</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>MANIPULATION &amp; THERAPIE</b> : Le seul objectif à cette phase est de sensibiliser les populations, en traitant les pathologies (thérapie) à l'origine des difficultés que connaît le pays ou leur collectivité territoriale. Elle est qualifiée d'étape de non-participation car les gouvernants et acteurs politiques visent exclusivement à obtenir le soutien du public (manipulation), au travers de techniques relevant de la sphère de la publicité et des relations publiques.</li> </ul>
<b>Coopération symbolique avec les citoyens</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>INFORMATION</b> : L'information est la condition <i>sine qua non</i> de la participation citoyenne. Elle est nécessaire pour enclencher et légitimer le processus de participation, car elle règle la question d'asymétrie de l'information (particulièrement à l'ère du numérique) qui paralyse les initiatives citoyennes. Cependant, l'information est à elle seule insuffisante pour parler d'une participation citoyenne effective, dans la mesure où elle privilégie l'interaction à sens unique (du gouvernant vers le gouverné), sans forcément prendre en compte les points de vue des populations. En toute hypothèse, l'information doit être vraie, et fournie en quantité adéquate à travers les canaux plus appropriés.</li> <li>• <b>CONSULTATION</b> : Cette étape de participation citoyenne implique une interaction à double sens entre gouvernants et gouvernés, permettant à ces derniers d'exprimer leurs points de vue. Cependant, la consultation est à peine plus conséquente que l'information, car elle reste largement passive dès lors qu'elle n'offre aux populations consultées aucune assurance que leurs</li> </ul>

	<p>propositions et attentes seront prises en compte dans l'action gouvernementale. La consultation est souvent muée en un simple rituel, une pure formalité de gouvernance, sans impact sur le plan décisionnel.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>CONCERTATION</b> : Bien plus qu'exprimer leurs points de vue, les citoyens sont invités à discuter leurs propositions et orientations avec les gouvernants. En fait, les actions envisagées par les gouvernants sont débattues et examinées par les gouvernés, tout en laissant les décideurs juger de la faisabilité de la prise en compte des propositions et suggestions formulées par les populations. Avec la concertation, c'est le simple fait que les gouvernés soient invités à confronter leurs points de vue à ceux des gouvernants, qui les rassure de la prise en compte de leurs préoccupations et attentes légitimes au niveau décisionnel.</li> </ul>
<i>Pouvoir effectif des citoyens</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>CONTROLE CITOYEN</b> : L'implication des populations prend un autre tournant lorsque les gouvernants matérialisent le droit de contrôle citoyen, et en facilitent l'exercice. En effet, les gouvernants mettent en place des mécanismes permettant aux populations de suivre toutes les étapes de la chaîne de l'action publique (conception, planification, mise en œuvre, évaluation et capitalisation) et demander des comptes aux acteurs qui y sont impliqués. A ce stade, la participation citoyenne est de plus en plus spontanée car les populations, notamment à travers des structures de la société civile, ont les connaissances et aptitudes nécessaires pour mettre en marche les mécanismes de reddition des comptes. Dès qu'elles disposent de l'information, les populations peuvent organiser des initiatives envers les gouvernants, sans avoir besoin d'être associé à travers la consultation ou la concertation.</li> <li>• <b>PARTENARIAT</b> : Il s'agit du renforcement des interactions entre populations et décideurs. En fait, cette étape de participation citoyenne est marquée par une étroite collaboration entre les gouvernants et les gouvernés, fondée sur une certaine redistribution du pouvoir par la formule de négociation permanente. Une sorte de partenariat gouvernants-gouvernés se concrétise en conférant à certains citoyens une certaine portion de responsabilité dans la conception, la planification et/ou la mise en œuvre de l'action publique. Ces citoyens sont généralement sélectionnés sur la base des critères bien définis par les décideurs, et sont souvent organisés par ces derniers dans des comités ou commissions qui servent de structures consultatives <i>ad hoc</i> ou permanentes avec des feuilles de route précises. Tout en leur donnant une véritable responsabilité, ces genres de partenariat se limitent à des processus spécifiques et ne confèrent aux citoyens concernés aucun pouvoir décisionnel.</li> <li>• <b>CODECISION</b> : Se fondant sur les résultats positifs du partenariat, les gouvernants donnent au gouvernés un certain droit de décision ou de veto (plus qu'un droit de regard). Sans être gouvernants, certains citoyens sélectionnés sur la base des critères objectifs obtiennent des gouvernants une autorité réelle sur le plan décisionnel mais aussi en termes de collaboration avec des partenaires techniques et financiers. Cela a pour implication l'obligation de rendre compte publiquement de tout ce qui concerne la portion de pouvoir qui leur a été déléguée. Ce pouvoir décisionnel des citoyens implique tout simplement qu'ils ont la confiance des gouvernants de sorte qu'ils ne sont pas tenus de suivre à la lettre leurs instructions, lorsqu'ils n'en sont pas convaincus, pourvu que cela soit justifié par l'intérêt général. Il s'agit d'une consolidation du partenariat gouvernants-gouvernés.</li> </ul>
<i>Mutualisation des efforts entre gouvernants et citoyens</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>ACTIONS INDIVIDUELLES (ou COLLECTIVES)</b> : Forts du partenariat avec les gouvernants et de la confiance qu'ils auront manifestée à différentes phases précédentes, les citoyens issus de divers domaines socioéconomiques appuient l'action gouvernementale à travers des projets qu'ils réalisent eux-mêmes, à titre individuel ou collectif. A travers leurs interventions temporaires ou pérennes, et sans motivation politique, les citoyens constituent un appui important à la matérialisation de l'action gouvernementale. En effet, la forte implication des populations dans la gestion des affaires publiques fait qu'à ce stade elles s'approprient plus aisément de l'action publique. Ceci leur permet de servir (volontairement) de vecteurs de diffusion pour mobiliser toute partie prenante nécessaire.</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>ACTIONS COORDONNEES</b> : Pour être effective et efficiente, la participation citoyenne doit être marquée par une mutualisation des efforts en termes de coordination des actions des parties prenantes publiques et privées dans la gestion des affaires publiques. En ce sens, il revient aux gouvernants de fédérer les citoyens autour des actions spécifiques, en vue de leur permettre de mutualiser leurs efforts pour des meilleurs résultats. L'une des finalités majeures de cette coordination, comprise au sens de l'appui et l'accompagnement que fournissent les gouvernants pour la réussite des initiatives citoyennes, c'est la capitalisation de leurs résultats qui découlent de ces initiatives.</li> </ul>
<i>Pérennisation des acquis</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>CAPITALISATION &amp; CONSOLIDATION</b> : A partir de la phase de « partenariat », une action réflexive permet de capter les bénéfices des méthodes de participation mise en place, en vue d'une diffusion méthodologique, et d'un transfert d'expérience ou comme exemple pour inspirer voire commander cette prestation. En définitive, il s'agit pour les différentes parties prenantes de s'assurer de la pérennisation du processus de participation citoyenne en jouant, chacune selon ses moyens et compétences, un rôle spécifique. Par exemple : d'une part, la société civile (y compris les universitaires) devrait travailler sur la modélisation d'une méthodologie de participation citoyenne selon cette échelle, en l'adaptant au contexte du pays ou de la collectivité territoriale concernée, en vue de consolider les acquis ; d'autre part, il reviendrait aux gouvernants de s'assurer régulièrement de la capitalisation des résultats de chaque processus de la participation citoyenne, dans l'optique de l'institutionnalisation de la méthode la plus efficace, et l'adapter selon le contexte. La capitalisation d'expériences issues de toute initiative de participation citoyenne, devrait permettre au moins de consolider les résultats et de modéliser les meilleures approches pour l'avenir. C'est dans ce sens que la pérennisation des acquis est envisagée dans cette échelle de participation citoyenne.</li> </ul>

#### Annexe 4. Guides d'entretien

<p><b>GUIDE D'ENTRETIEN SUR LE SUIVI CITOYEN DE LA MISE EN ŒUVRE DES REFORMES INSTITUTIONNELLES, ELECTORALES ET DE L'AMELIORATION DE LA GOUVERNANCE – 2024</b></p> <p>-----</p> <p><b>Institutions et structures étatiques de mise en œuvre des réformes et actions</b></p>
<p>Le Centre d'information et de documentation citoyenne (Cidoc) est une association de droit burkinabè qui œuvre depuis sa création en 2003 pour le renforcement de la démocratie, la consolidation de l'Etat de droit et la promotion des droits humains au Burkina Faso et en Afrique. Cet entretien est organisé dans le cadre du projet : « <b>Suivi citoyen de l'action publique de refondation de l'Etat et d'amélioration de la gouvernance au Burkina Faso</b> », mis en œuvre par le Centre d'information et de documentation citoyennes (Cidoc), appuyé par le programme « Burkina Faso : Démocratie Gniè Sira » ou 'La voie de la réussite démocratique au Burkina Faso', que pilote le National Democratic Institute (NDI) sur financement de la Suède. Ce projet vise à contribuer au <b>renforcement et à la consolidation de l'exercice du contrôle citoyen de l'action publique (CCAP)</b> au Burkina Faso, à travers le suivi des réformes articulées au Pilier 3 du Plan d'Actions pour la Stabilisation et le Développement (PA-SD).</p> <p>A travers cet entretien, le Cidoc entend recueillir les informations et données sur l'état de mise en œuvre des réformes institutionnelles, électorales et d'amélioration de la gouvernance pour analyse dans un rapport de suivi.</p> <p>Plus spécifiquement, il s'agit de recueillir des informations et données sur :</p> <p>d) le niveau de réalisation sectorielle des réformes institutionnelles, électorales et d'amélioration de la gouvernance, envisagées par les autorités gouvernementales ;</p>

- e) le degré d'implication et de participation des populations, de la classe politique et de la société civile dans la mise en œuvre de ces réformes ;
- f) les défis qui gangrènent la mise en œuvre des réformes institutionnelles, électorales et d'amélioration de la gouvernance ;
- g) les perspectives pour une amélioration du processus de mise en œuvre des réformes.

**NB : Les informations et données collectées dans le cadre de cet entretien seront traitées et analysées en interne et mises à la disposition du grand public à travers un rapport de suivi de la mise en œuvre des réformes institutionnelles, électorales et de l'amélioration de la gouvernance locale.**

<b>0. PROFIL</b>	
Date de l'enquête (JJ/MM/AAAA) :	
Heure de début de l'enquête :	...  :  ...
Identité de l'Enquêteur :	
Identité de l'Enquêté :	
Fonction de l'Enquêté :	
Pays :	Burkina Faso
Région :	Centre
Provinces :	Kadiogo
Communes :	Ouagadougou
Lieu de l'enquête :	
<b>I. GENERALITES SUR LE PLAN D'ACTION DU GOUVERNEMENT DE LA TRANSITION</b>	
1. Quelle appréciation globale faites-vous du Plan d'action pour la stabilisation et le développement (PA-SD), en tant que feuille de route du gouvernement de transition ?	
2. Selon vous, quel est le niveau d'urgence de chacun des piliers <sup>88</sup> du PA-SD du gouvernement de transition ? Et pourquoi ?	
3. Quelle appréciation globale faites-vous de la mise en œuvre des réformes prévues suivant les différents piliers du PA-SD ?	
<b>II. PILIER 3 DU PA-SD : « REFONDATION DE L'ETAT ET AMELIORATION DE LA GOUVERNANCE »</b>	
4. Selon vous, quel est le niveau d'urgence des actions engagées <sup>89</sup> par le gouvernement de la transition pour refonder l'Etat burkinabè et améliorer la gouvernance au Burkina Faso ?	
5. A quelle(s) action(s) (axes) du pilier 3 votre institution s'intéresse le plus ? Et pourquoi ?	

<sup>88</sup> a) Lutter contre le terrorisme et restaurer l'intégrité territoriale ; b) Répondre à la crise humanitaire ; c) Refonder l'Etat et améliorer la gouvernance ; d) Œuvrer à la réconciliation nationale et à la cohésion sociale

<sup>89</sup> a) Consolider la résilience, la sécurité, la cohésion sociale et la paix ; b) Approfondir les réformes institutionnelles et moderniser l'administration publique ; c) Consolider le développement du capital humain et la solidarité nationale ; d) Dynamiser les secteurs porteurs pour l'économie et les emplois

<b>6.</b> Quelle appréciation globale faites-vous de la mise en œuvre de l'axe du pilier 3 visant à « Approfondir les réformes institutionnelles et moderniser l'administration publique » ?
<b>7.</b> A quelle(s) rubrique(s) de réforme <sup>90</sup> votre institution s'intéresse le plus ? Et pourquoi ?
<b>8.</b> Quelles sont les actions relatives à la réalisation des réformes de la/ des rubrique(s) à laquelle/auxquelles intéresse votre institution ?
a) <i>Promouvoir la démocratie et la bonne gouvernance politique</i> <sup>91</sup>
b) <i>Promouvoir la bonne gouvernance administrative et moderniser l'Etat burkinabè</i> <sup>92</sup>
c) <i>Renforcer la décentralisation et la bonne gouvernance locale</i> <sup>93</sup>
<b>9.</b> Quelles est le <b>niveau (taux) de réalisation</b> des réformes de la rubrique à laquelle intéresse votre institution ?
<b>10.</b> Quel est le <b>niveau d'implication et de participation</b> des populations, la classe politique et la société civile dans la mise en œuvre de ces réformes ?
<b>11.</b> Quels sont les <b>défis</b> qui gangrènent la mise en œuvre des réformes institutionnelles, électorales et d'amélioration de la gouvernance (s'il y en a) ?
<b>12.</b> Quelles sont (peuvent être) les <b>perspectives</b> pour une amélioration du processus de mise en œuvre des réformes (notamment en termes d'approche participative et inclusive) ?

<sup>90</sup> a) Promouvoir la démocratie et la bonne gouvernance politique ; b) Promouvoir la bonne gouvernance administrative et moderniser l'Etat burkinabè ; c) Renforcer la décentralisation et la bonne gouvernance locale

<sup>91</sup> a) Plafonner les dépenses des campagnes électorales ; b) Réglementer le financement privé des partis politiques ; c) Réviser le code électoral ; d) Refondre le fichier électoral ; e) Adopter une nouvelle constitution ; f) Relire la loi sur les libertés d'association ; g) Renforcer la supervision des activités politiques et associatives.

<sup>92</sup> a) Finaliser le redécoupage administratif du territoire ; b) Dépolitiser l'administration publique et promouvoir le mérite ; c) Supprimer les institutions non indispensables.

<sup>93</sup> a) Améliorer la gouvernance des collectivités territoriales ; b) Réformer le code des collectivités territoriales ; c) Poursuivre le développement des économies locales.

<p><b>13.</b> Avez-vous un dernier mot ou autre développement à faire en lien avec l’action du gouvernement de transition que le questionnaire n’a pas permis d’aborder, mais qui pourrait nous être utile dans notre analyse ?</p>

**Mercie pour votre participation !**

<p><b>GUIDE D’ENTRETIEN SUR LE SUIVI CITOYEN DES REFORMES INSTITUTIONNELLES ET ELECTORALES POUR L’AMELIORATION DE LA GOUVERNANCE – 2024</b></p> <p>-----</p> <p><b>Classe politique et des acteurs de la société civile (OSC)</b></p>	
<p>Le Centre d’information et de documentation citoyenne (Cidoc) est une association de droit burkinabè qui œuvre depuis sa création en 2003 pour le renforcement de la démocratie, la consolidation de l’Etat de droit et la promotion des droits humains au Burkina Faso et en Afrique. Le Cidoc organise ce focus group dans le cadre de son projet : « <b>Suivi citoyen de l’action publique de refondation de l’Etat et d’amélioration de la gouvernance au Burkina Faso</b> », qu’il met en œuvre avec l’appui du programme « Burkina Faso : Démocratie Gniè Sira » ou ‘La voie de la réussite démocratique au Burkina Faso’, que pilote le National Democratic Institute (NDI) sur financement de la Suède. Ce projet vise à contribuer au <b>renforcement et à la consolidation de l’exercice du contrôle citoyen de l’action publique (CCAP)</b> au Burkina Faso, à travers le suivi des réformes articulées au Pilier 3 du Plan d’Actions pour la Stabilisation et le Développement (PA-SD).</p> <p>A travers ce focus group, le Cidoc entend s’entretenir avec des universitaires et des acteurs d’OSC, dans l’optique de collecter des informations et données sur la mise en œuvre des réformes institutionnelles, électorales et d’amélioration de la gouvernance et de les trianguler avant leur analyse dans un rapport de suivi desdites réformes.</p> <p>Plus spécifiquement, il s’agit de recueillir les perceptions des participant(e)s sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>h) le niveau de réalisation des réformes institutionnelles, électorales et d’amélioration de la gouvernance, envisagées par les autorités gouvernementales ;</li> <li>i) le degré d’implication et de participation des populations, de la classe politique et de la société civile dans la mise en œuvre de ces réformes ;</li> <li>j) les défis qui gangrènent la mise en œuvre des réformes institutionnelles, électorales et d’amélioration de la gouvernance ;</li> <li>k) les perspectives pour une amélioration du processus de mise en œuvre des réformes.</li> </ul> <p><b><i>NB : Les informations et données collectées dans le cadre de cet entretien seront traitées, analysées et mises à la disposition du grand public à travers un rapport de suivi de la mise en œuvre des réformes institutionnelles, électorales et de l’amélioration de la gouvernance.</i></b></p>	
<p><b>1. PROFIL</b></p>	
<p><b>Date de l’enquête (JJ/MM/AAAA) :</b></p>	<p>...../...../.....</p>

<b>Heure de début de l'entretien :</b>	__  :  __
<b>Heure de fin de l'entretien :</b>	__  :  __
<b>Identité(s) de(s) participant(s) :</b>	
<b>Fonction de(s) participant(s) :</b>	
<b>Pays :</b>	Burkina Faso
<b>Région :</b>	Centre
<b>Provinces :</b>	Kadiogo
<b>Communes :</b>	Ouagadougou
<b>Lieu de l'enquête :</b>	Siège du Cidoc (Ouagadougou)
<b>III. GENERALITES SUR LE PLAN D'ACTION DU GOUVERNEMENT DE LA TRANSITION</b>	
<b>14.</b> Quelle appréciation globale faites-vous du Plan d'action pour la stabilisation et le développement (PA-SD), en tant que <b>feuille de route du gouvernement</b> de transition ?	
<b>15.</b> Quelle appréciation globale faites-vous de la <b>mise en œuvre</b> des réformes prévues suivant les différents piliers du PA-SD ? Auquel(s) des piliers vous vous intéressez le plus ?	
<i>Pilier 1 : Lutter contre le terrorisme et restaurer l'intégrité territoriale</i>	
<i>Pilier 2 : Répondre à la crise humanitaire</i>	
<i>Pilier 3 : Refonder l'Etat et améliorer la gouvernance</i>	
<i>Pilier 4 : Œuvrer à la réconciliation nationale et à la cohésion sociale</i>	
<b>IV. PILIER 3 DU PA-SD : « REFONDATION DE L'ETAT ET AMELIORATION DE LA GOUVERNANCE »</b>	
<b>16.</b> Selon vous, quel est le <b>niveau d'urgence</b> (en termes de <b>priorité</b> ) des actions engagées <sup>94</sup> par le gouvernement de la transition pour refonder l'Etat burkinabè et améliorer la gouvernance au Burkina Faso ?	
<b>17.</b> Quelle appréciation globale faites-vous de la <b>mise en œuvre</b> des réformes prévues suivant les différents axes du pilier 3 du PA-SD ?	
<i>a. Consolider la résilience, la sécurité, la cohésion sociale et la paix</i>	

<sup>94</sup> a) Consolider la résilience, la sécurité, la cohésion sociale et la paix ; b) Approfondir les réformes institutionnelles et moderniser l'administration publique ; c) Consolider le développement du capital humain et la solidarité nationale ; d) Dynamiser les secteurs porteurs pour l'économie et les emplois

<i>b. Approfondir les réformes institutionnelles et moderniser l'administration publique</i>
<i>c. Consolider le développement du capital humain et la solidarité nationale</i>
<i>d. Dynamiser les secteurs porteurs pour l'économie et les emplois</i>
<b>18.</b> En tant que universitaires et qu'acteurs d'OSC, avez-vous un regard particulier sur la mise en œuvre du deuxième axe du pilier 3 du PA-SD : « Approfondir les réformes institutionnelles et moderniser l'administration publique » ? Si oui, pouvez-vous nous parler de votre approche de suivi de la mise en œuvre des réformes qui y sont prévues ?
<b>19.</b> Avez-vous déjà été associé à la mise en œuvre des réformes du deuxième axe du pilier 3 du PA-SD ou de/des axe(s) du/des pilier(s) auquel/auxquels vous vous intéressez le plus, en tant qu'experts (pour les universitaires) ou acteur d'OSC ?
<i>d) Promouvoir la démocratie et la bonne gouvernance politique<sup>95</sup></i>
<i>e) Promouvoir la bonne gouvernance administrative et moderniser l'Etat burkinabè<sup>96</sup></i>
<i>f) Renforcer la décentralisation et la bonne gouvernance locale<sup>97</sup></i>
<b>20.</b> Quelles vos perceptions sur l'état de mise en œuvre des réformes du deuxième axe du pilier 3 du PA-SD à ce jour, ou de/des axe(s) du/des pilier(s) auquel/auxquels vous vous intéressez le plus ? Selon vous, quel est le niveau (taux) de réalisation des réformes du deuxième axe du pilier 3 du PA-SD à ce jour, ou de/des axe(s) du/des pilier(s) auquel/auxquels vous vous intéressez ?

<sup>95</sup> a) Plafonner les dépenses des campagnes électorales ; b) Réglementer le financement privé des partis politiques ; c) Réviser le code électoral ; d) Refondre le fichier électoral ; e) Adopter une nouvelle constitution ; f) Relire la loi sur les libertés d'association ; g) Renforcer la supervision des activités politiques et associatives.

<sup>96</sup> a) Finaliser le redécoupage administratif du territoire ; b) Dépolitiser l'administration publique et promouvoir le mérite ; c) Supprimer les institutions non indispensables.

<sup>97</sup> a) Améliorer la gouvernance des collectivités territoriales ; b) Réformer le code des collectivités territoriales ; c) Poursuivre le développement des économies locales.

<b>21.</b> Selon vous, quel est le degré d'implication et de participation des populations, la classe politique et la société civile dans la mise en œuvre de ces réformes ?
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Populations :</li>   <li>• Classe politique :</li>   <li>• Société civile :</li> </ul>
<b>22.</b> A votre entendement, quels sont les défis qui gangrèment la mise en œuvre des réformes en général, et celles auxquelles vous vous intéressez en particulier ?
<b>23.</b> Quelles sont vos propositions/suggestions pour une amélioration du processus de mise en œuvre des réformes en général, et celles auxquelles vous vous intéressez en particulier ?
<b>24.</b> Avez-vous des commentaires en lien avec ce focus group ou le travail de suivi des réformes du Cidoc dans cette période de transition politique ?

**Merci pour votre participation !**